

Fonds privés Scotia^{MC}

(auparavant, Fonds Apogée)

2011

Prospectus simplifié

Le 30 novembre 2011

Parts de série Apogée et de série F. Parts de série I et de série M (auparavant, parts de catégorie gestionnaires), en cas d'indication, des Fonds ci-après :

Fonds du marché monétaire

Fonds privé Scotia de revenu à court terme (auparavant, Fonds de revenu à court terme Apogée)

Fonds obligataires

Fonds privé Scotia de revenu (auparavant, Fonds de revenu Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur (auparavant, Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée) (parts de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia américain d'obligations de base⁺ (auparavant, Fonds américain d'obligations de base⁺ Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds équilibré

Fonds privé Scotia équilibré stratégique (auparavant, Fonds équilibré stratégique Apogée)

Fonds d'actions canadiennes

Fonds privé Scotia canadien de valeur (auparavant, Fonds canadien de valeur Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation (auparavant, Fonds canadien à moyenne capitalisation Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia canadien de croissance (auparavant, Fonds canadien de croissance Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation (auparavant, Fonds canadien à petite capitalisation Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds d'actions étrangères

Fonds privé Scotia américain de valeur (auparavant, Fonds américain de valeur Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation (auparavant, Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation (auparavant, Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée) (parts de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation (auparavant, Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée) (parts de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia d'actions internationales (auparavant, Fonds d'actions internationales Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (auparavant, Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia des marchés émergents (auparavant, Fonds d'actions de marchés émergents Apogée) (parts de série Apogée, de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia d'actions mondiales (auparavant, Fonds d'actions mondiales Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux (auparavant, Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée) (parts de série I offertes)

Veuillez noter que l'appellation des parts de chacun des fonds est passée de « catégorie » à « série ».

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds privés Scotia et les parts qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les parts de ces Fonds ne peuvent être offertes et vendues aux États-Unis que conformément à des dispenses d'inscription.

Table des matières

INTRODUCTION.	3
-----------------------	---

INFORMATION PROPRE À CHAQUE FONDS.	4
--	---

DESCRIPTION DES FONDS.	4
Fonds privé Scotia de revenu à court terme.	9
Fonds privé Scotia de revenu.	12
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur.	14
Fonds privé Scotia américain d'obligations de base*.	16
Fonds privé Scotia équilibré stratégique.	20
Fonds privé Scotia canadien de valeur.	23
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation.	25
Fonds privé Scotia canadien de croissance.	27
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation.	29
Fonds privé Scotia américain de valeur.	32
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation.	34
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation.	36
Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation.	38
Fonds privé Scotia d'actions internationales.	40
Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation.	42
Fonds privé Scotia des marchés émergents.	44
Fonds privé Scotia d'actions mondiales.	46
Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux.	48

QU'EST-CE QU'UN ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF ET QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À UN PLACEMENT DANS UN TEL ORGANISME?.	50
--	----

MODALITÉS D'ORGANISATION ET DE GESTION DES FONDS.	56
---	----

ACHATS, SUBSTITUTIONS ET RACHATS.	59
À propos des séries de parts.	59
Mode d'achat des Fonds.	59
Mode de calcul de la valeur liquidative par part.	60
Comment passer un ordre d'achat pour des parts des Fonds?.	60
Comment procéder à la substitution de parts des Fonds?.	60
Comment procéder à la substitution de parts entre séries d'un même Fonds?.	60
Comment procéder au rachat de parts des Fonds?.	60

SERVICES FACULTATIFS.61
Régimes à impôt différé.61
Portefeuilles optimisés (parts de série Apogée).61
Portefeuilles personnalisés (parts de série Apogée).61
Rééquilibrage automatique (parts de série Apogée).62
Programme de prélèvements automatiques.62
Programme de retraits automatiques.62

FRAIS.63
----------------	-----

RÉMUNÉRATION DU COURTIER.66
-----------------------------------	-----

RÉMUNÉRATION DU COURTIER PAYÉE À PARTIR DES FRAIS DE GESTION.67
---	-----

INCIDENCES FISCALES POUR LES INVESTISSEURS.67
---	-----

QUELS SONT VOS DROITS?.69
---------------------------------	-----

Introduction

Dans le présent document, les termes « **gestionnaire** », « **nous** », « **notre** », « **nos** » renvoient à Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Le « Groupe Banque Scotia » comprend La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »), la Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (« Trust Scotia »), Gestion d'actifs Scotia S.E.C., Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée relativement aux Fonds privés Scotia (les « **Fonds** ») et à comprendre vos droits à titre d'investisseur. Le présent document est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 6 à la page 47, contient de l'information propre à chacun des Fonds offerts pour la vente aux termes du présent prospectus simplifié. La deuxième partie, qui va de la page 48 à la page 67, contient de l'information générale sur tous les Fonds offerts pour la vente aux termes du présent prospectus simplifié ainsi que sur les risques généraux associés à un placement dans des organismes de placement collectif (« OPC »), et les noms des entreprises chargées de la gestion des Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans leur notice annuelle, leurs derniers aperçus des fonds déposés, leurs derniers états financiers annuels et intermédiaires déposés et leurs derniers rapports de la direction sur le rendement des fonds annuels et intermédiaires déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de la notice annuelle des Fonds, des états financiers et des rapports de la direction à l'égard du rendement des Fonds en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français, ou le 1-800-268-9269 (le 416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais, ou en vous adressant à votre représentant en épargne collective. On peut également obtenir ces documents sur notre site Web à l'adresse www.banquescotia.com/fondsprivés.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Web www.sedar.com.

Information propre à chaque fonds

Les Fonds font partie d'une famille de 18 organismes de placement collectif. Tous les Fonds destinés à la vente aux termes du présent prospectus simplifié offrent des parts de série Apogée et de série F (à l'exception du Fonds privé Scotia des marchés émergents). Certains Fonds offrent également des parts de série I et/ou de série M.

Les séries comportent différents frais de gestion et s'adressent à différents investisseurs. Les parts de série Apogée ne sont offertes qu'à des investisseurs qui participent au Programme Apogée, par l'intermédiaire des conseillers de ScotiaMcLeod ou de toute autre manière permise par le gestionnaire. Les parts de série F sont généralement offertes à des investisseurs qui ont des comptes comportant des frais auprès de leur courtier. Nous pouvons à l'occasion offrir ces parts de série F à d'autres investisseurs. À l'heure actuelle, les parts de série I ne sont offertes qu'à des investisseurs institutionnels admissibles et à d'autres investisseurs qualifiés et sont offertes seulement par l'intermédiaire de Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Les parts de série M sont offertes aux investisseurs qui ont signé une convention discrétionnaire de gestion de placements avec Gestion d'actifs Scotia S.E.C. ou avec Trust Scotia. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les séries à la rubrique « À propos des séries de parts ».

Description des Fonds

Dans les pages suivantes, vous trouverez une description détaillée de chacun des Fonds afin de vous aider à prendre vos décisions de placement. Voici ce que vous pourrez trouver dans chaque rubrique de la description des Fonds :

Détail des Fonds

Cette rubrique vous donne un bref aperçu de chaque Fonds, notamment sa date de création et son admissibilité à titre de placement pour les régimes enregistrés, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), les régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »), les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI ») et les comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Tous les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont des placements admissibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») pour les régimes enregistrés. Dans certains cas, nous pouvons limiter les achats de parts de certains Fonds par certains régimes enregistrés.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Cette rubrique vous indique les objectifs de placement fondamentaux du Fonds ainsi que les stratégies qu'il utilise pour atteindre ces objectifs. Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts.

Choix des conseillers en valeurs et suivi

Le gestionnaire a retenu les services d'un cabinet indépendant d'experts-conseils en placement, NT Global Advisors, Inc. (« NTGA »), filiale en propriété exclusive de Northern Trust Corporation, pour qu'il aide à choisir des conseillers en valeurs (les « conseillers en valeurs ») et à surveiller leur rendement. Après consultation des conseillers en valeurs éventuels et après enquête sur eux, NTGA évalue et recommande un groupe de conseillers en valeurs compétents qui, à son avis, sont les plus aptes à réaliser les objectifs et les stratégies de placement des Fonds. Le gestionnaire en sélectionne ensuite un certain nombre en fonction de leur expertise, de leur rendement, de leur constance, de leur optique ou de leur style en matière de placement, de leur rigueur et de la qualité de leurs services. Chaque conseiller en valeurs doit respecter les objectifs en matière de placement et les restrictions ainsi que les lignes directrices supplémentaires en matière de placement que le gestionnaire pourra lui imposer à l'occasion.

De façon continue, NTGA surveillera les résultats des conseillers en valeurs et nous en fera rapport.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des placements qui tirent leur valeur du prix d'un autre placement ou des fluctuations anticipées des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers. Les instruments dérivés sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie en vue d'acheter ou de vendre un bien à une date ultérieure et à un prix convenu. Les options, les contrats à livrer et les swaps constituent des exemples d'instruments dérivés.

- Les *options* confèrent généralement à leurs porteurs le droit, mais non pas l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif, comme un titre ou une devise, à un prix donné et un moment donné. En règle générale, les titulaires d'options versent à l'autre partie une somme au comptant, appelée une prime, pour avoir accepté de leur accorder l'option.
- Les *contrats à livrer* constituent des conventions visant à acheter ou à vendre un actif, comme un titre ou une devise, à un prix donné et un moment donné. Les parties sont tenues de conclure l'affaire, et parfois de faire ou de recevoir une somme au comptant, même si le prix a changé au moment où l'affaire est conclue.
- Les *swaps* sont des contrats conclus entre deux parties ou plus dans le but d'échanger des montants en principal ou des paiements établis d'après le rendement de différents placements.

Un Fonds peut recourir à des instruments dérivés tant qu'il les utilise conformément à ses objectifs de placement et qu'il respecte la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Tous les Fonds peuvent utiliser des instruments dérivés pour couvrir leurs placements à l'égard des pertes résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours boursiers. Certains des Fonds peuvent également utiliser les instruments dérivés pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour investir indirectement dans des titres ou d'autres biens, ce qui peut être plus économique que d'acheter les titres ou biens directement.

Si un Fonds utilise les instruments dérivés à des fins autres que de couverture, il doit détenir suffisamment d'espèces ou d'instruments du marché monétaire pour couvrir intégralement ses positions, comme l'exige la réglementation sur les valeurs mobilières.

Des Fonds qui participent à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix inférieur), il conclut une opération de mise en pension de titres. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix plus élevé), il conclut une opération de prise en pension de titres. Pour obtenir une description des stratégies que les Fonds utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Des Fonds qui prêtent leurs titres

Certains des Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres afin de tirer des revenus additionnels des titres qu'ils détiennent dans un portefeuille. Un OPC peut prêter des titres détenus dans son portefeuille à des emprunteurs admissibles qui fournissent une garantie adéquate. Pour obtenir une description des stratégies que les Fonds utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

Fiducies de placement immobilier

Une fiducie de placement immobilier (une « FPI ») est une entité qui achète, gère et vend des actifs immobiliers. Ces fiducies permettent à leurs participants d'effectuer des placements dans un portefeuille de biens immobiliers géré par des spécialistes. Les FPI sont admissibles à titre de conduit fiscal et sont ainsi en mesure de distribuer aux investisseurs la majorité de leur flux de trésorerie provenant des revenus sans qu'elles soient elles-mêmes imposées (pourvu que certaines conditions soient respectées). À titre de conduit fiscal, dont la fonction principale est de transférer les bénéfices aux investisseurs, les activités d'une FPI sont généralement limitées à tirer un revenu de la location d'immeubles. Un autre avantage important d'un FPI est sa liquidité (ou la facilité de réaliser les actifs)

comparativement aux placements immobiliers privés traditionnels qui peuvent être difficiles à liquider. La nature liquide d'un FPI découle notamment du fait que ses parts sont négociées principalement à la cote de bourses de premier plan, ce qui rend l'achat et la vente des parts et des actifs de la FPI plus facile que l'achat et la vente d'immeubles sur les marchés privés. Se reporter aussi aux rubriques « Risque associé au secteur de l'immobilier » et « Risque associé aux fiducies de revenu ».

Acquisition de titres de créance de personnes reliées

Les Fonds peuvent faire l'acquisition, auprès de Scotia Capitaux Inc. ou d'un des membres de notre groupe, de titres de créance non gouvernementaux et gouvernementaux ou lui vendre de tels titres sur le marché secondaire. Pour ce faire, les Fonds doivent obtenir une dispense auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et respecter certaines conditions.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Cette rubrique vous indique les risques associés à un placement dans un Fonds. Pour obtenir une description de chacun de ces risques, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».

Cette rubrique peut vous aider à déterminer si le Fonds convient à votre portefeuille. Elle ne constitue qu'un guide d'ordre général. Pour obtenir des conseils à propos de votre portefeuille, vous devriez consulter votre représentant en épargne collective. Si vous n'en avez pas, vous pouvez consulter l'un de nos représentants à une succursale de la Banque Scotia ou appeler à l'un des bureaux de ScotiaMcLeod.

Méthode de classification du risque de placement

Un degré de risque est attribué à chaque fonds pour vous fournir de l'information devant vous aider à décider si le fonds vous convient. Chaque fonds se voit attribuer un degré parmi les catégories suivantes : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé. Le degré du risque de placement attribué à chaque fonds est passé en revue au moins chaque année et chaque fois qu'un changement important est apporté à l'objectif de placement ou aux stratégies de placement du fonds.

La méthode utilisée pour déterminer les degrés de risque des fonds aux fins de publication dans le présent prospectus simplifié est fondée sur une combinaison des facteurs qualitatifs de la méthode recommandée par le Groupe de travail sur la classification des risques des fonds de l'Institut des fonds d'investissement du Canada et sur l'analyse quantitative de la volatilité historique d'un Portefeuille que fait le gestionnaire. Le gestionnaire tient compte d'autres facteurs qualitatifs avant de prendre une décision finale quant au degré de risque de chaque Portefeuille. Plus particulièrement, l'écart type de chaque Portefeuille est examiné. L'écart type est un outil statistique couramment utilisé pour mesurer la volatilité et le risque d'un placement. Les Portefeuilles qui ont des écarts types élevés sont généralement classés comme étant risqués. Les facteurs qualitatifs dont il peut être tenu compte comprennent les principales lignes directrices sur la politique en matière de placement, lesquelles incluent notamment les restrictions en matière de région, de secteur ou de capitalisation boursière, ainsi que les politiques en matière de répartition de l'actif.

Le gestionnaire reconnaît qu'il existe d'autres types de risque, mesurables et non mesurables, et que le rendement historique n'est pas nécessairement indicatif des rendements futurs et que la volatilité historique d'un fonds n'est pas nécessairement indicative de sa volatilité future.

On peut obtenir sans frais et sur demande la méthode utilisée par le gestionnaire pour déterminer le degré de risque de placement des Fonds en communiquant sans frais avec nous au 1-800-387-5004 pour le service en français, ou au 1-800-268-9269 (au 416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais, ou par courriel à info@scotiaam.com ou par écrit à l'adresse inscrite au verso du présent prospectus simplifié.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quel moment le Fonds distribue habituellement son revenu net, ses gains en capital et, s'il y a lieu, un remboursement de capital aux porteurs de parts. Le Fonds peut également effectuer des distributions à d'autres moments.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre représentant en épargne collective que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces. Pour obtenir des

renseignements sur l'imposition des distributions, veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Un Fonds puise dans son actif pour payer ses frais. Les investisseurs du Fonds payent donc indirectement ces frais par un rendement inférieur. Le tableau vous permet de comparer les coûts de placement dans le Fonds avec les coûts de placement dans d'autres organismes de placement collectif. Le tableau est présenté à titre d'exemple, de la manière exigée par les autorités en valeurs mobilières et il indique les frais cumulatifs que vous auriez payés sur plusieurs périodes :

- si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds;
- si vous aviez obtenu un rendement annuel total de 5 %, lequel peut être différent du rendement réel du Fonds au cours d'une année donnée.

Si un Fonds n'offre pas de parts de série I ou de série F ou n'a pas précédemment offert de parts de série E, de série I ou de série M, les renseignements sur les frais d'un fonds pour cette série ne sont pas disponibles. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les frais à la rubrique « Frais ».

Le ratio des frais de gestion (le « RFG ») est établi d'après le total des frais de l'exercice indiqué et est exprimé en pourcentage de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de l'exercice. Le RFG est un taux annualisé même si l'exercice d'un Fonds est de moins de 12 mois. Le RFG tient compte de tous les frais pris en charge directement par un Fonds, y compris les frais d'intérêt et les taxes et impôts de la plupart des types.

L'information présentée prend pour hypothèse que le Fonds a eu chaque exercice le même RFG qu'au cours du dernier exercice terminé du Fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » pour obtenir de plus amples renseignements sur les coûts de placement dans les Fonds.

FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Fonds privé Scotia de revenu à court terme

Ce Fonds comporte le degré de risque le plus bas de tous les Fonds parce qu'il investit dans des instruments à court terme de très haute qualité. Il est géré dans le but de maintenir, dans la mesure du possible, une valeur par part constante de 10 \$. Les intérêts créditeurs fluctueront en fonction des taux d'intérêt à court terme.

Fonds privé Scotia de revenu à court terme

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds du marché monétaire canadien
Date de création	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Série Apogée : depuis le 6 octobre 1997 Série F : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Goodman & Company, Conseil en placements ltée Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de préserver le capital du placement tout en procurant des intérêts créditeurs et en maintenant la liquidité. Pour ce faire, il investit principalement dans des instruments du marché monétaire de bonne qualité, de premier rang et hautement liquides (c'est-à-dire, des bons du Trésor et des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux) et des acceptations bancaires ayant une note minimale de R-1 (bas) ou de A-1 (bas).

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds auront une durée à l'échéance moyenne maximale de 90 jours. Ils pourront également inclure :

- des instruments du marché monétaire émis par des gouvernements étrangers, à raison d'au plus 30 % de ses placements;
- d'autres instruments du marché monétaire.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10 \$ en créditant quotidiennement le revenu et les gains en capital et en les distribuant mensuellement.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des taux d'intérêt.

Bien que le Fonds entende maintenir un prix par part constant de 10 \$, rien ne garantit que le prix ne fluctuera pas.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres et Risque associé à la série ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez recevoir des intérêts créditeurs et maintenir la liquidité tout en ayant un haut niveau de sécurité;
- vous investissez à court terme;
- vous recherchez un placement à faible risque;
- vous visez à préserver le capital.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue chaque mois, le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	5,54 \$	17,45 \$	30,58 \$	69,62 \$
Parts de série F	— \$	— \$	— \$	— \$

FONDS OBLIGATAIRES

Fonds privé Scotia de revenu

Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur

Fonds privé Scotia américain d'obligations de base⁺

Les Fonds obligataires visent à offrir un potentiel d'intérêts créditeurs supérieur à celui qu'offre le fonds du marché monétaire. Ils sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt et à la solvabilité des émetteurs.

Fonds privé Scotia de revenu

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds de revenu global
Date de création	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Série Apogée : depuis le 6 octobre 1997 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 8 septembre 2010
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Fiera Sceptre inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de préserver le capital du placement tout en recherchant un revenu supérieur. Pour ce faire, il investit principalement dans un portefeuille d'obligations de sociétés canadiennes et du gouvernement canadien, d'actions privilégiées de sociétés canadiennes et de prêts d'organismes supranationaux.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds pourra également investir dans :

- des titres adossés à des créances immobilières, des obligations hypothécaires et des prêts hypothécaires;
- des prêts à terme;
- des titres à court terme et des quasi-espèces;
- des placements à l'étranger, à raison d'au plus 30 %.

L'échéance peut varier d'au plus un an par rapport à l'échéance de l'indice obligataire universel DEX. Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Les durées plus longues des titres peuvent entraîner une plus grande fluctuation des cours que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas du Fonds privé Scotia de revenu à court terme.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série et Risque associé aux porteurs de parts importants ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez recevoir un niveau élevé d'intérêts créditeurs périodiques tout en suivant le rendement d'un important indice canadien d'obligations;
- vous investissez à court ou à moyen terme;
- vous recherchez un placement à faible risque ou à risque modéré.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Trimestriellement, avant la fin du dernier mois civil de chaque trimestre

Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	0,82 \$	2,59 \$	4,53 \$	10,31 \$
Parts de série F	8,82 \$	27,79 \$	48,71 \$	110,87 \$
Parts de série I	0,72 \$	2,26 \$	3,96 \$	9,02 \$

Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds de revenu à rendement supérieur
Date de création	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Série Apogée : depuis le 6 octobre 1997 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 8 septembre 2010 Série M : depuis le 8 septembre 2010
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Guardian Capital LP Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des obligations de sociétés canadiennes à haut rendement, assorties d'une note moindre, des actions privilégiées et des titres du marché monétaire à court terme.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds auront une durée moyenne de sept ans et une note moyenne de simple B.

Le Fonds pourra également investir dans des obligations de sociétés américaines à haut rendement, assorties d'une note moindre, à raison d'au plus 30 % de ses placements.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Les durées plus longues des titres peuvent entraîner une plus grande fluctuation des cours que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas du Fonds privé Scotia de revenu à court terme.

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série et Risque associé aux porteurs de parts importants ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous cherchez un revenu d'intérêts élevé et régulier;
- vous contribuez au volet revenu d'un portefeuille diversifié;
- vous investissez à court ou à moyen terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est modéré.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Trimestriellement, avant la fin du dernier mois civil de chaque trimestre

Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	1,44 \$	4,52 \$	7,93 \$	18,05 \$
Parts de série F	9,53 \$	30,05 \$	52,67 \$	119,90 \$
Parts de série I	1,64 \$	5,17 \$	9,06 \$	20,63 \$
Parts de série M	4,61 \$	14,54 \$	25,49 \$	58,02 \$

Fonds privé Scotia américain d'obligations de base⁺

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds de revenu fixe global
Date de création	Le 14 février 2002
Type de titres	Série Apogée : depuis le 14 février 2002 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Logan Circle Partners, L.P. Conshohocken, Pennsylvanie

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans un portefeuille d'obligations d'État américaines et d'obligations de sociétés américaines ainsi que dans des titres adossés à des prêts hypothécaires. Le Fonds peut également investir dans des titres de marchés émergents libellés en dollars américains, des titres de créance qui n'ont pas une notation de premier ordre et des titres de créance de bonne qualité d'États et de sociétés qui ne sont pas américains.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds dans des obligations auront une note moyenne d'au moins simple A.

Les placements du Fonds pourraient consister en des obligations (à haut rendement et de marchés émergents) qui n'ont pas une note de premier ordre et qui sont libellées en dollars américains, à raison d'au plus 20 % de la valeur liquidative du Fonds.

Au plus 20 % de la valeur liquidative du Fonds pourra être investie dans des obligations d'État non américaines et des obligations de sociétés non américaines.

Au moins 80 % de la valeur liquidative du Fonds sera investie dans des titres de bonne qualité. Les placements dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars américains et des titres qui n'ont pas une note de premier ordre seront effectués de façon stratégique en fonction de l'évaluation que le conseiller en valeurs fera de la gestion de l'écart au moyen d'une approche ascendante fondamentale.

Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des instruments à court terme et des quasi-espèces;
- des titres adossés à des créances, immobilières ou autres, et libellés en dollars américains.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varieront à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Les durées plus longues des titres peuvent entraîner une plus grande fluctuation des cours que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas du Fonds privé Scotia de revenu à court terme.

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires, Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux marchés émergents, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série, et Risque associé aux porteurs de parts importants ».

En date du 1^{er} novembre 2011, le Portefeuille de revenu INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenaient environ 34,5 %, 23,8 % et 19,9 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez recevoir un niveau élevé d'intérêts créditeurs périodiques et avoir une exposition au dollar américain;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est modéré.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu :	Trimestriellement, avant la fin du dernier mois civil de chaque trimestre
Distributions des gains en capital :	Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	3,90 \$	12,28 \$	21,52 \$	48,99 \$
Parts de série F	9,43 \$	29,73 \$	52,11 \$	118,61 \$
Parts de série I	1,95 \$	6,14 \$	10,76 \$	24,50 \$

FONDS ÉQUILIBRÉ

Fonds privé Scotia équilibré stratégique

Le Fonds permet de combiner des actions, des obligations et des titres du marché monétaire dans un seul placement. En règle générale, le Fonds est moins volatil que les fonds d'actions mais plus volatil que les fonds de revenu.

Fonds privé Scotia équilibré stratégique

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds neutre équilibré canadien
Date de création	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Série Apogée : depuis le 6 octobre 1997 Série F : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Conseillers en placements Gryphon inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant à la fois sur la croissance du capital et le revenu. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes à grande capitalisation et des obligations du gouvernement canadien. Le portefeuille du Fonds sera pondéré en fonction des catégories d'actif selon les fourchettes suivantes : de 40 % à 80 % en actions, de 20 % à 60 % en titres à revenu fixe et de 0 % à 30 % en titres du marché monétaire à court terme et en espèces.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une stratégie de placement qui consiste à répartir des placements entre des espèces, des titres à revenu fixe et des titres de participation. Les réaffectations effectuées entre ces catégories d'actif sont habituellement progressives et suivent des fourchettes précises. La proportion de l'actif investi dans différentes catégories de titres variera selon les conditions du marché, les perspectives économiques, les niveaux des taux d'intérêt et les rendements boursiers.

Le Fonds pourra également investir dans des titres étrangers, à raison d'au plus 30 % de son actif.

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et pour offrir une exposition plus efficace tout en réduisant les coûts d'opération.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des fonds du marché monétaire ou des fonds obligataires.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds privé Scotia canadien de valeur

Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation

Fonds privé Scotia canadien de croissance

Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation

Les Fonds d'actions offrent le plus grand potentiel pour ce qui est de la croissance à long terme. Ils comportent également un degré de risque plus élevé étant donnée que le cours des titres de participation au cours d'une courte durée.

Fonds privé Scotia canadien de valeur

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions canadiennes ciblées
Date de création	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Série Apogée : depuis le 6 octobre 1997 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 8 septembre 2010
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements;
- des titres étrangers, à raison d'au plus 30 % de ses placements.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des fonds du marché monétaire ou des fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série, et Risque associé aux porteurs de parts importants ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez détenir des titres canadiens de valeur dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est modéré.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,15 \$	6,79 \$	11,89 \$	27,07 \$
Parts de série F	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Parts de série I	1,95 \$	6,14 \$	10,76 \$	24,50 \$

Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions canadiennes ciblées à petite et moyenne capitalisation
Date de création	Le 14 février 2002
Type de titres	Série Apogée : depuis le 14 février 2002 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 8 septembre 2010
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée Vancouver (Colombie-Britannique)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds investit aussi dans :

- des titres étrangers, à raison d'au plus 30 % des ses placements;
- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des fonds du marché monétaire ou des fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série, Risque associé aux porteurs de parts importants et Risque associé aux petites sociétés ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque élevé.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 4 pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année
 Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	4,00 \$	12,60 \$	22,09 \$	50,28 \$
Parts de série F	12,40 \$	39,10 \$	68,53 \$	156,00 \$
Parts de série I	4,00 \$	12,60 \$	22,09 \$	50,28 \$

Fonds privé Scotia canadien de croissance

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions canadiennes
Date de création	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Série Apogée : depuis le 6 octobre 1997 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 8 septembre 2010
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Gestion des placements mondiaux MFC Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes à grande et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements;
- des titres étrangers, à raison d'au plus 30 % de ses placements.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des fonds du marché monétaire ou des fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série et Risque associé aux porteurs de parts importants ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez détenir des titres canadiens de croissance dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est modéré.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année
 Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,05 \$	6,46 \$	11,33 \$	25,78 \$
Parts de série F	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Parts de série I	1,85 \$	5,82 \$	10,19 \$	23,21 \$

Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions canadiennes à petite et moyenne capitalisation
Date de création	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Série Apogée : depuis le 6 octobre 1997 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Mawer Investment Management Ltd. Calgary (Alberta)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance qui est modéré par une sensibilité aux prix (croissance à prix raisonnable) pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements;
- des titres étrangers, à raison d'au plus 10 % de ses placements.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des fonds du marché monétaire ou des fonds obligataires.

Le cours des actions de sociétés à petite capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série, Risque associé aux porteurs de parts importants et Risque associé aux petites sociétés ».

En date du 1^{er} novembre 2011, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia et le Portefeuille de revenu INNOVA Scotia détenaient environ 26,5 %, 13,9 %, 13,8 % et 12,2 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez détenir des titres de croissance de sociétés canadiennes à petite capitalisation dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque élevé.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année
Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,87 \$	9,05 \$	15,86 \$	36,10 \$
Parts de série F	12,10 \$	38,13 \$	66,83 \$	152,13 \$
Parts de série I	1,23 \$	3,88 \$	6,80 \$	15,47 \$

FONDS D' ACTIONS ÉTRANGÈRES

Fonds privé Scotia américain de valeur

Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation

Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation

Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation

Fonds privé Scotia d'actions internationales

Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation

Fonds privé Scotia des marchés émergents

Fonds privé Scotia d'actions mondiales

Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux

Les Fonds d'actions offrent le plus grand potentiel pour ce qui en est de la croissance à long terme. Ils comportent également un degré de risque plus élevé étant donné que le cours des titres de participation peut fluctuer de façon considérable au cours d'une courte période. Les Fonds d'actions étrangères comportent habituellement un plus grand risque que les Fonds d'actions canadiennes étant donné que les placements peuvent viser des titres de pays moins réglementés.

Fonds privé Scotia américain de valeur

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Série Apogée : depuis le 6 octobre 1997 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Herndon Capital Management, LLC Atlanta, Géorgie

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements;
- des titres de sociétés à grande capitalisation qui ne sont pas américaines.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série et Risque associé aux porteurs de parts importants ».

En date du 1^{er} novembre 2011, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenaient environ 28,7 %, 15,8 % et 15,1 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez obtenir une croissance du capital à long terme par l'intermédiaire de sociétés américaines bien établies et de grande qualité;
- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés américaines dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de modéré à élevé.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année
Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	3,69 \$	11,63 \$	20,39 \$	46,41 \$
Parts de série F	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Parts de série I	1,13 \$	3,55 \$	6,23 \$	14,18 \$

Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions américaines
Date de création	Le 23 février 2001
Type de titres	Série Apogée : depuis le 23 février 2001 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 8 septembre 2010
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	American Century Investment Management, Inc. Kansas City, Missouri

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements;
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de ses placements.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série et Risque associé aux porteurs de parts importants ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez tirer parti du potentiel de croissance d'un placement dans des titres de participation de sociétés américaines;
- vous voulez détenir des titres de croissance de sociétés américaines dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de modéré à élevé.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	5,64 \$	17,77 \$	31,15 \$	70,91 \$
Parts de série F	12,51 \$	39,42 \$	69,10 \$	157,29 \$
Parts de série I	7,48 \$	23,59 \$	41,35 \$	94,11 \$

Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions américaines à petite et moyenne capitalisation
Date de création	Le 14 février 2002
Type de titres	Série Apogée : depuis le 14 février 2002 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 22 décembre 2008 Série M : depuis le 8 septembre 2010
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Cramer Rosenthal McGlynn, LLC New York, New York

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation situées aux États-Unis.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut aussi investir dans des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements. Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctuera plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série, Risque associé aux porteurs de parts importants et Risque associé aux petites sociétés ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous cherchez une exposition à des sociétés américaines de taille moyenne assorties de caractéristiques de valeur;
- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés américaines à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque élevé.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année
 Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	6,15 \$	19,39 \$	33,98 \$	77,35 \$
Parts de série F	13,02 \$	41,04 \$	71,93 \$	163,73 \$
Parts de série I	6,66 \$	21,00 \$	36,81 \$	83,80 \$
Parts de série M	9,74 \$	30,70 \$	53,81 \$	122,48 \$

Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions américaines à petite et moyenne capitalisation
Date de création	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Série Apogée : depuis le 6 octobre 1997 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 22 décembre 2008 Série M : depuis le 8 septembre 2010
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	TCW Investment Management Company Los Angeles, Californie

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation négociées sur des bourses américaines.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements. Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation limités.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série, Risque associé aux porteurs de parts importants et Risque associé aux petites sociétés ».

En date du 1^{er} novembre 2011, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia et le Portefeuille de revenu INNOVA Scotia détenaient environ 28,4 %, 19,6 %, 17,5 % et 14,1 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous cherchez une exposition à des sociétés américaines de taille moyenne en croissance;
- vous voulez détenir des titres de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque élevé.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année
 Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	6,46 \$	20,36 \$	35,68 \$	81,22 \$
Parts de série F	12,92 \$	40,71 \$	71,36 \$	162,44 \$
Parts de série I	3,18 \$	10,02 \$	17,56 \$	39,97 \$
Parts de série M	8,92 \$	28,11 \$	49,27 \$	112,16 \$

Fonds privé Scotia d'actions internationales

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions internationales
Date de création	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Série Apogée : depuis le 6 octobre 1997 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Thornburg Investment Management, Inc. Santa Fe, Nouveau-Mexique

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds varie son style de placement, selon ce qui est jugé pertinent pour chaque pays ou région afin d'atteindre ses objectifs de placement, en utilisant, notamment, parmi les styles de placement orientés vers la valeur, des styles de placement orientés vers la croissance et la croissance à prix raisonnable.

Le Fonds pourra investir dans des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif, et dans des titres d'émetteurs de marchés émergents, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux marchés émergents, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série et Risque associé aux porteurs de parts importants ».

En date du 1^{er} novembre 2011, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia et le Portefeuille de revenu INNOVA Scotia détenaient environ 31,0 %, 17,0 %, 16,7 % et 11,1 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez tirer parti du potentiel de croissance de titres de participation étrangers tout en suivant le rendement des principaux indices du marché;
- vous détenez déjà suffisamment de placements canadiens et américains et cherchez une diversification géographique à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- vous voulez diversifier vos devises à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de modéré à élevé.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	3,49 \$	10,99 \$	19,26 \$	43,83 \$
Parts de série F	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Parts de série I	1,44 \$	4,52 \$	7,93 \$	18,05 \$

Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions internationales
Date de création	Le 14 février 2002
Type de titres	Série Apogée : depuis le 14 février 2002 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Munder Capital Management Birmingham, Michigan

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir au plus 30 % de son actif dans des titres d'émetteurs de marchés émergents et au plus 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut utiliser les instruments dérivés à des fins de couverture de change et pour fournir une meilleure exposition tout en diminuant les frais d'opérations.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varieront en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire et des Fonds obligataires.

Les cours des actions des sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux marchés émergents, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série, Risque associé aux porteurs de parts importants et Risque associé aux petites sociétés ».

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous cherchez une exposition à des sociétés de petite à moyenne taille qui ne sont pas situées en Amérique du Nord et qui sont assorties de caractéristiques de valeur;
- vous voulez diversifier vos devises à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- vous cherchez à détenir des titres de sociétés internationales à petite et moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque élevé.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année
 Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	5,95 \$	18,74 \$	32,85 \$	74,78 \$
Parts de série F	13,02 \$	41,04 \$	71,93 \$	163,73 \$
Parts de série I	18,25 \$	57,52 \$	100,82 \$	229,49 \$

Fonds privé Scotia des marchés émergents

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions de marchés émergents
Date de création	Le 8 septembre 2010
Type de titres	Série Apogée : depuis le 8 septembre 2010 Série I : depuis le 8 septembre 2010 Série M : depuis le 8 septembre 2010
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Trilogy Global Advisors, LLC New York, New York

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions et des titres rattachés à des actions de société situées dans des marchés émergents et dans des secteurs émergents de tous les marchés.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le conseiller en valeurs analyse la conjoncture économique mondiale ainsi que l'économie et les secteurs d'activités de divers marchés émergents. En fonction de cette analyse, il repère les pays, puis les sociétés, qui affichent, selon lui, un bon potentiel de croissance. Le conseiller en valeurs utilise des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance, c'est-à-dire qu'il évalue la situation financière et la direction d'une société, son secteur d'activités et l'économie en général au moyen de contrôles préalables, notamment des rencontres avec la direction de la société, l'analyse des états financiers et la modélisation. Le conseiller en valeurs se concentre également sur le potentiel de rendement à la hausse par rapport au risque de perte en cas de baisse de chaque titre.

Le Fonds peut temporairement détenir des espèces ou des titres à revenu fixe à des fins stratégiques.

Le Fonds peut utiliser les instruments dérivés à des fins de couverture de change et pour fournir une meilleure exposition tout en diminuant les frais d'opérations.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varieront en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire et des Fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux marchés émergents, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série, Risque associé aux porteurs de parts importants et Risque associé aux petites sociétés ».

En date du 1^{er} novembre 2011, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia et le Portefeuille de revenu INNOVA Scotia détenaient environ 20,5 %, 12,3 %, 11,4 % et 10,2 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous cherchez une exposition à des marchés émergents;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque élevé.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année
Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	3,79 \$	11,96 \$	20,96 \$	47,70 \$
Parts de série I	3,62 \$	11,42 \$	20,02 \$	45,57 \$
Parts de série M	7,59 \$	23,91 \$	41,91 \$	95,40 \$

Fonds privé Scotia d'actions mondiales

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds d'actions mondiales
Date de création	Le 6 octobre 1997
Type de titres	Série Apogée : depuis le 6 octobre 1997 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Harding Loevner LP Somerville, New Jersey

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise un style de placement fondamental orienté vers la valeur.

Le Fonds peut investir au plus 10 % de son actif dans des titres d'émetteurs de marchés émergents et au plus 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix des parts du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux marchés émergents, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série et Risque associé aux porteurs de parts importants ».

En date du 1^{er} novembre 2011, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia, le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia et le Portefeuille de revenu INNOVA Scotia détenaient environ 31,0 %, 17,0 %, 16,7 % et 11,1 %, respectivement, des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous cherchez une vaste diversification géographique;
- vous voulez diversifier quelque peu vos devises;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque de modéré à élevé.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	4,31 \$	13,57 \$	23,79 \$	54,15 \$
Parts de série F	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Parts de série I	1,33 \$	4,20 \$	7,36 \$	16,76 \$

Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fonds immobilier d'actions
Date de création	Le 14 février 2002
Type de titres	Série Apogée : depuis le 14 février 2002 Série F : depuis le 22 décembre 2008 Série I : depuis le 22 décembre 2008
Admissible à titre de placement pour les régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	FSX Securities Canada, Inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur les revenus et la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres immobiliers et des fiducies de placement immobilier (des « FPI ») des États-Unis, du Canada et de l'étranger.

Toute modification des objectifs de placements fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans :

- des titres canadiens, à raison d'au plus 40 % de ses placements;
- des FPI, à raison d'au plus 100 % de ses placements;
- des titres étrangers, à raison d'au plus 100 % de ses placements;
- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de ses placements.

Le Fonds ne peut utiliser les instruments dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour minimiser les risques associés à ces opérations, veuillez « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? ».

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Les rendements peuvent être influencés par des facteurs comme la conjoncture économique et la situation politique mondiale ainsi que l'état des marchés étrangers.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre des Fonds du marché monétaire ou des Fonds obligataires.

Se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif? — Risque associé aux marchandises, Risque associé au crédit, Risque associé au change, Risque associé aux instruments dérivés, Risque associé aux marchés émergents, Risque associé aux titres de participation, Risque associé aux placements sur les marchés étrangers, Risque associé aux fiducies de revenu, Risque associé aux taux d'intérêt, Risque associé à l'émetteur, Risque associé à la liquidité, Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres, Risque associé aux opérations de prêt de titres, Risque associé à la série et Risque associé aux porteurs de parts importants ».

En date du 1^{er} novembre 2011, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenait environ 10,4 % des parts en circulation du Fonds.

Qui devrait investir dans le Fonds?

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital et des revenus à long terme de titres immobiliers libellés en diverses devises;
- vous cherchez à diversifier votre portefeuille de placement par un placement dans des titres immobiliers;
- vous investissez à long terme;
- vous avez un niveau de tolérance au risque qui est élevé.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue, au cours de l'exercice où il les a gagnés, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu ordinaire.

Les distributions effectuées à l'égard des parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Distributions de revenu : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année
Distributions des gains en capital : Annuellement, avant la fin de décembre de chaque année

Puisque le Fonds investit dans des FPI, et que les distributions en espèces qu'il reçoit de ces fiducies devraient être beaucoup plus importantes que le montant devant être inclus dans le revenu du Fonds à des fins fiscales, une partie des distributions annuelles du Fonds à ses porteurs de parts devrait représenter des remboursements de capital reçus par le Fonds de ces FPI. Il est possible qu'une partie ou que la totalité de ces remboursements de capital versés aux porteurs de parts aient une incidence sur le capital initial investi par les porteurs de parts dans le Fonds, selon la nature des placements sous-jacents du Fonds et les gains tirés de ces placements par le Fonds.

Frais du Fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,36 \$	7,43 \$	13,03 \$	29,65 \$
Parts de série F	12,30 \$	38,78 \$	67,97 \$	154,71 \$
Parts de série I	1,64 \$	5,17 \$	9,06 \$	20,63 \$

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Pour nombre de Canadiens, les organismes de placement collectif (un « OPC ») sont un moyen simple et abordable d'atteindre leurs objectifs financiers. Mais qu'est-ce exactement qu'un OPC, pourquoi investir dans ce type de placement, et quels sont les risques qui y sont associés?

Qu'est-ce qu'un OPC?

Un OPC est un placement dans lequel votre argent est regroupé avec celui de plusieurs autres personnes. Des conseillers en valeurs professionnels utilisent cet argent pour acheter des titres qui, selon eux, favorisent l'atteinte des objectifs de placement du fonds. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de créances hypothécaires, d'instruments du marché monétaire ou encore d'une combinaison de toutes ces valeurs mobilières.

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous obtenez des parts du fonds. Chaque part représente une quote-part proportionnelle de l'ensemble des actifs de l'OPC. Tous les investisseurs d'un OPC partagent le revenu, les gains et les pertes du fonds. Ils paient également leur quote-part des frais du fonds.

Pourquoi investir dans des OPC?

Les OPC offrent aux investisseurs trois avantages clés : la gestion financière professionnelle, la diversification et l'accessibilité.

- *Gestion financière professionnelle.* Les conseillers en valeurs professionnels ont les compétences qui leur permettent de prendre des décisions de placement. Ils ont aussi accès à de l'information constamment renouvelée sur les tendances des marchés financiers, ainsi qu'à des données et des résultats de recherche complets sur des investissements potentiels.
- *Diversification.* Étant donné que votre argent est regroupé avec celui d'autres investisseurs, un OPC offre la diversification sur le plan des titres, dont les investisseurs individuels ne pourraient par ailleurs profiter.
- *Accessibilité.* Les placements minimaux exigés par les OPC sont peu élevés, ce qui les rend accessibles à presque tout le monde.

Aucune garantie

Bien que les OPC présentent de nombreux avantages, il est important de noter qu'un placement dans un OPC n'est pas garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti (un « CPG »), les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») ni par aucun autre organisme gouvernemental d'assurance-dépôts, et votre placement dans les Fonds n'est pas garanti par la Banque Scotia.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre votre droit de vendre vos parts. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des parts ».

Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif?

Bien que chacun désire faire fructifier son argent lorsqu'il investit, on peut aussi en perdre. C'est ce qui s'appelle le risque. Comme pour d'autres placements, les OPC comportent un certain degré de risque. La valeur des titres d'un fonds peut changer d'une journée à l'autre pour de nombreuses raisons, notamment en raison de la fluctuation de l'économie, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant le marché et l'entreprise en particulier. Cela signifie que la valeur des parts d'OPC peut varier. Lorsque vous vendez vos parts d'un fonds, vous pourriez obtenir moins d'argent que la somme que vous avez investie.

Le degré de risque dépend des objectifs de placement du fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Un principe général de placement veut que plus le risque est grand, plus il y a de potentiel de gains, mais aussi de pertes. Les fonds de quasi-espèces offrent habituellement le risque le plus faible parce qu'ils investissent dans des placements à court terme très liquides, comme des bons du Trésor. Leurs rendements potentiels sont liés aux taux d'intérêt à court terme. Les fonds de revenu investissent dans des obligations et d'autres placements à revenu fixe. Ces fonds offrent habituellement des rendements à long terme plus élevés que les fonds de quasi-espèces, mais ils comportent plus de risques parce que leur prix peut changer selon la variation des taux d'intérêt. Les fonds d'actions exposent les investisseurs au degré de risque le plus élevé, car ils investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, dont les cours peuvent grimper et chuter de façon marquée dans des laps de temps très courts.

Gestion du risque

Bien que le risque soit un facteur important à examiner lorsque vous choisissez un OPC, vous devez également tenir compte de vos objectifs de placement et du moment où vous aurez besoin de votre argent. Par exemple, si vous économisez pour effectuer un achat important dans l'année qui vient, vous voudrez sans doute investir dans un fonds comportant un faible risque. Si vous voulez que votre épargne-retraite croisse sur les 20 prochaines années, vous pouvez sans doute vous permettre de placer une part plus importante de votre argent dans des fonds d'actions.

Une combinaison de placements bien choisis peut aider à réduire le risque tout en vous permettant d'atteindre vos objectifs de placement. Votre représentant en épargne collective peut vous aider à construire un portefeuille qui convient à vos objectifs et qui respecte votre tolérance au risque.

Si vos objectifs de placement ou votre tolérance au risque changent, n'oubliez pas que vous pouvez et devriez modifier vos placements pour les adapter à votre nouvelle situation.

Risques spécifiques aux organismes de placement collectif

La valeur des placements que détient un OPC peut changer pour plusieurs raisons. Vous trouverez les risques spécifiques à un placement dans chacun des Fonds dans les descriptions de chaque Fonds qui commencent à la page 6. Voici plus de détails au sujet de ces risques.

Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts à la consommation ou commerciaux. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la cote de solvabilité des parties visées est modifiée, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres en question. Les titres adossés à des créances hypothécaires comportent également un risque de baisse de taux d'intérêt sur les hypothèques, de défaut du débiteur hypothécaire aux termes de l'hypothèque ou de baisse de valeur du bien garanti par l'hypothèque.

Risque associé aux marchandises

Certains fonds peuvent investir directement ou indirectement dans l'or ou dans des sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles. La valeur marchande des placements dans un tel OPC peut être touchée par les variations défavorables des prix des marchandises. Lorsque les prix des marchandises baissent, cette baisse a généralement une incidence négative sur le bénéfice des sociétés dont les activités sont axées sur les marchandises, telles que le pétrole et le gaz.

Risque associé au crédit

Un titre à revenu fixe, comme une obligation, constitue une promesse de verser de l'intérêt et de rembourser le capital à l'échéance. Le risque existe toujours que l'émetteur ne respecte pas cette promesse. C'est ce qu'on appelle le risque de crédit. Le risque de crédit est le plus faible parmi les émetteurs qui ont reçu une note de crédit élevée de la part d'une agence de notation et le plus élevé parmi les émetteurs qui ont reçu une note de crédit basse ou qui n'ont reçu aucune note de crédit. Les émetteurs dont la note de crédit est basse offrent généralement des taux d'intérêt supérieurs afin de compenser le risque supérieur engagé. Les obligations d'émetteurs dont la note de crédit est faible obtiennent généralement de meilleurs

rendements que les obligations d'émetteurs ayant une note de crédit supérieure et elles ont tendance à être plus volatiles puisque la probabilité de faillite ou de défaut est plus élevée à leur égard. Les notes de crédit peuvent changer au fil du temps.

Risque associé au change

Lorsqu'un OPC achète un placement libellé en devises, la fluctuation du taux de change entre la monnaie en cause et le dollar canadien influera sur la valeur du fonds.

Risque associé aux instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utiles pour protéger les placements contre les pertes, pour obtenir une exposition aux marchés financiers et pour effectuer des placements indirects, mais ils comportent certains risques :

- Les opérations de couverture à l'aide d'instruments dérivés peuvent ne pas atteindre les résultats prévus. Les instruments de couverture sont fondés sur des corrélations historiques ou escomptées pour prévoir l'impact de certains événements, qui peuvent ou non se produire. S'ils se produisent, ils peuvent ne pas avoir l'effet escompté.
- Il est difficile de se protéger contre les tendances que le marché a déjà prévues.
- Les frais afférents à la conclusion et au maintien de contrats sur instruments dérivés peuvent réduire les rendements d'un fonds.
- La couverture de devises réduira les gains si la valeur de la devise couverte augmente.
- Il peut devenir difficile de couvrir des devises dans les pays émergents plus petits en raison de la taille limitée de ces marchés.
- La couverture de devises n'offre aucune protection contre la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents.
- Rien ne garantit qu'une bourse ou un marché liquide existera pour les instruments dérivés. Cela pourrait empêcher un fonds de liquider ses positions pour réaliser des gains ou limiter ses pertes. Au pire, un fonds pourrait subir des pertes parce qu'il est obligé d'exécuter des contrats à terme sous-jacents.
- Le prix des instruments dérivés peut être faussé s'il y a cessation des opérations sur les actions sous-jacentes. Les opérations sur les instruments dérivés pourraient être interrompues s'il y a cessation des opérations sur un grand nombre des actions sous-jacentes. Cela pourrait faire en sorte qu'un fonds éprouve des difficultés à liquider ses positions.
- Le cocontractant d'un contrat sur instruments dérivés pourrait être incapable d'exécuter ses obligations.
- Les opérations sur les instruments dérivés effectuées sur des marchés étrangers pourraient prendre plus de temps et être plus difficiles à réaliser. Les instruments dérivés étrangers sont assujettis au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après.
- Les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers à terme peuvent détenir les actifs d'un fonds en dépôt à titre de garantie d'un contrat sur instruments dérivés. Par conséquent, une personne autre que le dépositaire du fonds est responsable de la garde de cette partie des actifs du fonds.

Risque associé aux marchés émergents

Certains organismes de placement collectif peuvent investir dans des titres de sociétés étrangères ou de gouvernements (autres qu'aux États-Unis) qui peuvent être situés dans des pays en développement ou qui exercent leurs activités dans de tels pays. Les sociétés faisant affaire sur ces marchés peuvent avoir des gammes de produits, des marchés et des ressources limités, de sorte qu'il peut être difficile de les évaluer. L'instabilité politique et la corruption éventuelle, de même qu'une réglementation commerciale moins rigoureuse, accroissent la possibilité de fraudes et d'autres problèmes juridiques. En plus du risque associé aux placements étrangers décrit ci-dessus, ces organismes de placement collectif peuvent être exposés à une plus grande instabilité en raison de telles problématiques.

Risque associé aux titres de participation

Les fonds qui investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, sont touchés par la fluctuation de l'économie en général et des marchés financiers ainsi que par le succès ou l'échec des sociétés émettrices. Lorsque les marchés boursiers sont haussiers, la valeur des titres de participation a tendance à augmenter, et lorsqu'ils sont baissiers, la valeur des titres de participation a tendance à diminuer. Les titres convertibles peuvent aussi être assujettis au risque associé au taux d'intérêt.

Risque associé aux placements sur les marchés étrangers

Les titres émis par des sociétés ou des gouvernements étrangers autres que ceux des États-Unis peuvent comporter plus de risques que des placements au Canada et aux États-Unis. Les pays étrangers peuvent être influencés par des événements politiques, sociaux, juridiques ou diplomatiques, notamment par l'imposition de contrôles des devises et des changes. Certains marchés étrangers peuvent être moins liquides et sont moins réglementés que les marchés nord-américains, et sont soumis à différentes obligations de présentation de l'information que les émetteurs des marchés nord-américains. Il pourrait être plus difficile de faire valoir dans un pays étranger les droits du fonds que confère la loi. En général, les titres émis sur les marchés plus développés, comme ceux d'Europe occidentale, comportent un risque associé aux placements sur les marchés étrangers moins élevé. Les titres émis sur les marchés émergents ou en développement, comme ceux d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique latine, comportent un risque associé aux placements sur les marchés étrangers important et sont assujettis au risque associé aux marchés émergents décrit précédemment.

Risque associé aux fiducies de revenu

Une fiducie de revenu, y compris une FPI, détient généralement des titres de créance et/ou de participation d'une entreprise active sous-jacente ou a le droit de recevoir une redevance sur les produits d'exploitation générés par cette entreprise. Les distributions et les rendements des fiducies de revenu ne sont pas fixes ni garantis. Les fiducies sont assujetties aux risques associés au type particulier d'entreprise sous-jacente, notamment les contrats d'approvisionnement, l'annulation d'un contrat conclu avec un client important ou la survenance d'un litige important.

Les lois applicables à une fiducie de revenu peuvent ne pas limiter, ou peuvent ne pas limiter entièrement, la responsabilité des porteurs de parts de la fiducie de revenu dans le cas de réclamations contre la fiducie de revenu. Dans de tels cas, dans la mesure où des réclamations contre une fiducie, tant en matière délictuelle que contractuelle ou découlant de l'assujettissement à l'impôt ou de toute responsabilité imposée par la loi, ne sont pas réglées par la fiducie, les porteurs de parts des fiducies, y compris un fonds, peuvent être tenus responsables de telles obligations. Les fiducies de revenu cherchent généralement à amoindrir ce risque dans les contrats en incluant dans ceux-ci des dispositions stipulant que les obligations de la fiducie de revenu ne lieront pas les porteurs de parts personnellement. Toutefois, la fiducie de revenu peut être quand même exposée à des demandes en dommages-intérêts ne découlant pas de contrats, comme des demandes fondées sur des préjudices personnels ou environnementaux.

Comme le traitement fiscal canadien de certaines fiducies négociées en bourse (à l'exception de certaines FPI) a changé, de nombreuses fiducies se sont converties, ou pourraient se convertir, en sociétés par actions, ce qui a eu, et pourrait continuer d'avoir, une incidence sur le cours de ces fiducies.

Risque associé à l'émetteur

La valeur marchande des titres d'un émetteur particulier peut être plus instable que celle de l'ensemble du marché. En conséquence, si les titres d'un émetteur constituent une partie importante de la valeur marchande de l'actif d'un fonds, les variations de la valeur marchande des titres de cet émetteur peuvent causer de plus grandes fluctuations de la valeur des parts du fonds que ce qui serait normalement le cas. Un fonds moins diversifié peut également faire l'objet d'une liquidité réduite si une partie importante de son actif est investie dans un seul émetteur. En effet, le fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider facilement les titres qu'il détient dans l'émetteur en question pour satisfaire aux demandes de rachat.

En général, un OPC ne peut investir plus de 10 pour cent de son actif dans les titres d'un même émetteur. Cette limite ne s'applique pas aux placements faits dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement canadien ou le gouvernement américain, des titres émis par une chambre de compensation, des titres émis par des OPC assujettis aux exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* et du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, ou des parts liées à un indice boursier émises par un organisme de placement collectif.

Risque associé aux taux d'intérêt

Les OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme des obligations, des créances hypothécaires et des instruments du marché monétaire, sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur de ces placements a tendance à diminuer. Lorsque les taux diminuent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à augmenter. Les titres à revenu fixe comportant une durée plus longue sont en général plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. Certains types de titres à revenu fixe permettent à leur émetteur de rembourser le capital avant la date d'échéance du titre. Il y a un risque qu'un émetteur exerce ce droit de remboursement anticipé après une baisse des taux d'intérêt et que le fonds détenant ces titres à revenu fixe reçoive des remboursements de capital avant la date d'échéance prévue du titre et doive réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt inférieurs.

Risque associé à la liquidité

La liquidité est une mesure de la rapidité avec laquelle un placement peut être vendu à un juste prix en espèces. Si un fonds ne peut pas vendre un placement rapidement, il se peut qu'il perde de l'argent ou que son bénéfice soit moindre, surtout s'il doit répondre à un grand nombre de demandes de rachat. En général, les placements dans les petites entreprises, dans les marchés plus petits ou dans certains secteurs de l'économie ont tendance à être moins liquides que d'autres types de placements. Moins un placement est liquide, plus sa valeur a tendance à fluctuer.

Risque associé au secteur de l'immobilier

Certains des Fonds effectuent leurs placements principalement dans le secteur de l'immobilier du marché. Ces Fonds sont davantage en mesure de miser sur le potentiel du secteur de l'immobilier mais comportent un risque plus important que les Fonds qui sont plus diversifiés. Les cours des parts des Fonds qui concentrent leurs placements dans un secteur donné connaissent de plus grandes fluctuations étant donné que les titres d'un même secteur sont influencés par les mêmes facteurs. Ces Fonds doivent continuer à respecter leurs objectifs de placement en investissant dans un secteur donné même pendant les périodes où le secteur ne connaît pas de bons rendements.

Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains OPC peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension pour réaliser un revenu additionnel. Lorsqu'un OPC consent à vendre un titre à un prix donné et à le racheter de la même personne à une date ultérieure donnée dans le but de faire un profit, il conclut une convention de mise en pension. Lorsqu'un OPC consent à acheter un titre à un prix donné et à le revendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans le but de faire un profit, il conclut une convention de prise en pension. Les OPC qui réalisent des mises en pension et des prises en pension s'exposent au risque que l'autre partie à l'opération devienne insolvable et soit incapable de réaliser l'opération. Dans ces circonstances, la valeur des titres achetés pourrait chuter ou la valeur des titres vendus pourrait augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et le moment où le Fonds récupère son placement. Les OPC qui réalisent de telles opérations réduisent ce risque en détenant, à titre de garantie, suffisamment de liquidités ou de titres de l'autre partie pour couvrir les obligations de prise en pension ou de mise en pension de celle-ci. Afin de limiter les risques associés aux mises en pension et aux prises en pension, la garantie détenue relativement aux obligations liées à ces opérations doit être évaluée à la valeur du marché, chaque jour ouvrable, et être à tout moment composée d'une garantie acceptable ayant une valeur au moins égale à 102 % des titres vendus ou de la contrepartie au comptant payée pour les titres par l'OPC. Avant de conclure une convention de mise en pension, un OPC doit s'assurer que la valeur totale de ses titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension et des titres qu'elle a prêtés n'excède pas 50 % de la valeur de son actif total au moment où il conclut l'opération.

Risque associé aux opérations de prêt de titres

Certains OPC peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent dans leur portefeuille. Un OPC peut prêter des titres détenus dans son portefeuille à des emprunteurs admissibles qui lui fournissent une garantie adéquate. Lorsqu'il prête ses titres, l'OPC s'expose au risque que l'emprunteur ne soit pas en mesure de satisfaire les obligations qui lui incombent aux termes de la convention de prêt de titres et que l'OPC prêteur soit donc forcé de prendre possession de la garantie qu'il détient. L'OPC pourrait subir des pertes si la garantie qu'il détient n'est pas

suffisante, au moment où son recours est exercé, pour remplacer les titres empruntés. Les OPC doivent recevoir une garantie équivalant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés et les emprunteurs doivent rajuster cette garantie de façon quotidienne afin de s'assurer que ce pourcentage est maintenu. Avant de conclure une opération de prêt de titres, l'OPC doit s'assurer que la valeur totale des titres prêtés et celle des titres qui ont été vendus dans le cadre de mises en pension, n'excède pas 50 % de la valeur de son actif total.

Risque associé à la série

Certains OPC offrent deux voire plusieurs séries de parts du même fonds. Bien que la valeur des parts de chaque série soit calculée séparément, il y a un risque que les frais ou les obligations d'une série de parts influent sur la valeur des parts des autres séries. Si une série est incapable de couvrir ses obligations, la loi oblige les autres séries à couvrir la différence. Nous sommes d'avis que ce risque est très faible.

Risque associé aux porteurs de parts importants

Les titres des OPC peuvent être achetés et vendus par des investisseurs importants, y compris des fonds dominants. Si un grand investisseur fait racheter une partie ou la totalité de son placement dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent pourrait devoir réaliser des gains en capital et engager d'autres frais d'opérations afin d'effectuer le rachat. En outre, certains titres peuvent devoir être vendus à des prix non avantageux, réduisant ainsi le rendement potentiel du fonds sous-jacent. Par ailleurs, si un investisseur important devait augmenter son placement dans un fonds sous-jacent, ce fonds sous-jacent pourrait devoir détenir des liquidités relativement importantes durant une certaine période, jusqu'à ce que le conseiller en valeurs trouve des placements convenables, ce qui pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur le rendement du fonds sous-jacent. Étant donné que le rendement du fonds sous-jacent pourrait subir une incidence défavorable, il pourrait en être de même pour le rendement du placement du restant des investisseurs dans le fonds sous-jacent, y compris les autres fonds dominants qui peuvent avoir conservé des placements dans le fonds sous-jacent.

Risque associé aux petites sociétés

Le cours des actions émises par les petites sociétés a tendance à fluctuer davantage que celui des grandes entreprises. Il se peut que les petites sociétés n'aient pas de marché établi pour leurs produits et qu'elles n'aient pas de financement solide. Ces sociétés émettent en général moins d'actions, ce qui augmente leur risque associé à la liquidité.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds

Gestionnaire	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Scotia Plaza 52 nd Floor 40 King Street West Toronto (Ontario) M5H 1H1	En qualité de gestionnaire, nous sommes chargés de l'ensemble des affaires et de l'exploitation des Fonds, ce qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> • l'organisation de services de conseillers en valeurs; • la prestation ou l'organisation de services administratifs. Gestion d'actifs Scotia S.E.C. est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.
Fiduciaire	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)	En qualité de fiduciaire et conformément aux modalités de la déclaration de fiducie cadre, nous contrôlons les placements en fiducie de chaque Fonds, sur lesquels nous avons autorité, pour le compte des porteurs de parts.
Placeur principal	Scotia Capitaux Inc. Toronto (Ontario)	Scotia Capitaux Inc. est le placeur principal des parts de série Apogée et de série F offertes aux termes du présent prospectus simplifié. En qualité de placeur principal, Scotia Capitaux Inc. commercialise et vend les parts de série Apogée et de série F des Fonds au Canada, là où leur vente est autorisée. Nous, ou Scotia Capitaux Inc. pouvons retenir les services de courtiers participants pour nous aider à vendre les parts des Fonds.
Dépositaire	Banque Scotia Toronto (Ontario)	Le dépositaire détient les placements des Fonds et en assure la sécurité pour veiller à ce qu'ils ne soient utilisés qu'au profit des investisseurs. La Banque Scotia est la société mère de Gestion d'actifs Scotia S.E.C.
Agent chargé de la tenue des registres	International Financial Data Services (Canada) Limited Toronto (Ontario)	International Financial Data Services (Canada) Limited est l'agent chargé de la tenue des registres des parts de série Apogée, de série F et de série I offertes aux termes du présent prospectus simplifié. L'agent chargé de la tenue des registres conclut des ententes pour tenir un registre de l'ensemble des porteurs de parts de série Apogée, de série F et de série I, exécute les ordres et émet des relevés d'impôt aux porteurs de parts.
	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario)	En qualité d'agent chargé de la tenue des registres, nous concluons des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de parts de série M, nous exécutons les ordres et nous émettons des relevés d'impôt aux porteurs de parts.
Auditeur	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Toronto (Ontario)	L'auditeur est un cabinet indépendant de comptables agréés. Le cabinet audite les états financiers annuels des Fonds et donne une opinion quant à la fidélité de ces états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.
Conseillers en valeurs	Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Toronto (Ontario) Divers	À titre de conseiller en valeurs, nous fournissons des conseils de placement et prenons les décisions de placement pour le compte des Fonds.

		Vous trouverez le conseiller en valeurs des Fonds dans les descriptions de Fonds commençant à la page 6.
Sous-conseiller	Goodman & Company, Conseil en placements ltée Toronto (Ontario)	Le sous-conseiller offre des conseils de placement et prend des décisions de placement pour le compte de certains Fonds. Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet dans les descriptions de Fonds commençant à la page 6. Goodman & Company, Conseil en placements ltée est indépendante de Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Elle est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Dundee inc., qui est une filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia.
Comité d'examen indépendant		Conformément au <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i> , nous, en qualité de gestionnaire des Fonds, avons mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI »), lequel a pour mandat d'examiner et de commenter nos politiques et procédures régissant les conflits d'intérêts à l'égard des Fonds, ainsi que d'examiner les questions de conflits d'intérêts que nous avons portées à son attention. À l'heure actuelle, le CEI est composé de trois membres qui sont indépendants du gestionnaire et de toute partie apparentée à lui. Le CEI dressera, au moins une fois par année, un rapport de ses activités destiné aux porteurs de parts. Ce rapport pourra être consulté sans frais au plus tard le 31 mars de chaque année sur Internet à l'adresse www.banquescotia.com/fondsapogee , ou il est possible de l'obtenir par courriel à l'adresse info@scotiaam.com . Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du CEI, notamment les noms de ses membres, veuillez consulter la notice annuelle des Fonds. Dans certains cas, il se pourrait, aux termes des lois sur les valeurs mobilières, que votre approbation ne soit pas requise pour effectuer une fusion de Fonds ou un remplacement de leur auditeur. Si le CEI a le droit, suivant les lois sur les valeurs mobilières, d'approuver une fusion de Fonds à la place des porteurs de parts, vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la date de la fusion. En ce qui concerne le remplacement de l'auditeur, votre approbation ne sera pas obtenue, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la prise d'effet du changement.

Les Fonds ont obtenu une dispense des Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui les autorise à souscrire des titres de participation d'un émetteur assujéti canadien pendant la période de placement des titres et pour la période de 60 jours qui suit la période de placement aux termes d'un placement privé, sans égard au fait qu'un preneur ferme apparenté, tel que ScotiaMcLeod, participe au placement des titres d'un tel émetteur. Une telle souscription doit respecter l'objectif de placement propre à chaque Fonds. De plus, le comité d'examen indépendant des Fonds doit approuver le placement et cette souscription peut uniquement avoir lieu si elle respecte certaines autres conditions.

En Ontario, American Century Investment Management, Inc., TCW Investment Management Company, Thornburg Investment Management, Inc., Harding, Loevner Management, L.P. et Munder Capital Management sont inscrites dans la catégorie de conseiller international ou profitent d'une dispense accordée aux entreprises qui sont admissibles dans la catégorie « conseiller international dispensé ». Vous pouvez obtenir le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification pour chacun de ces conseillers en valeurs auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Malgré une inscription en Ontario, ces conseillers en valeurs ne sont pas totalement assujettis aux exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). À l'heure actuelle, Gestion d'actifs Scotia S.E.C. assume la responsabilité quant aux conseils en placement fournis par Logan Circle Partners, L.P.

Cramer Rosenthal McGlynn LLC, Herndon Capital Management, LLC et Trilogy Global Advisors LLC sont admissibles à la dispense à titre de « conseiller international ». Vous pouvez obtenir le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification pour chacun de ces conseillers en valeurs auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Étant donné que tous les conseillers en valeurs sont situés à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs peut être située à l'extérieur du Canada, les investisseurs pourraient avoir de la difficulté à faire valoir les droits dont ils peuvent se prévaloir contre eux aux termes de la loi.

Le dépositaire pour les Fonds est la Banque Scotia, de Toronto, en Ontario. Le dépositaire assure la garde des titres et des sommes d'argent du portefeuille de chaque Fonds.

Achats, substitutions et rachats

À propos des séries de parts

Les Fonds offrent quatre séries de parts : les parts de série Apogée, les parts de série F, les parts de série I et les parts de série M (en cas d'indication). Les séries comportent différents frais et s'adressent à différents investisseurs :

- Les parts de série Apogée ne sont offertes qu'à des investisseurs qui participent au Programme Apogée, par l'intermédiaire des conseillers de ScotiaMcLeod ou de toute autre manière permise par le gestionnaire. Tous les Fonds offrent des parts de série Apogée.
- Les parts de série F sont généralement offertes à des investisseurs qui ont des comptes comportant des frais auprès de ScotiaMcLeod. Nous pouvons à l'occasion offrir ces parts de série F à d'autres investisseurs. Tous les Fonds offrent des parts de série F. Si un investisseur n'a plus le droit de détenir des parts de série F, le gestionnaire peut redésigner les parts de série F en parts de série Apogée.
- Les parts de série I ne sont offertes qu'à des investisseurs institutionnels admissibles et à d'autres investisseurs qualifiés. Les parts de série I sont offertes par le Fonds privé Scotia de revenu, le Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur, le Fonds privé Scotia américain d'obligations de base⁺, le Fonds privé Scotia canadien de valeur, le Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation, le Fonds privé Scotia canadien de croissance, le Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation, le Fonds privé Scotia américain de valeur, le Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation, le Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation, le Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation, le Fonds privé Scotia d'actions internationales, le Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation, le Fonds privé Scotia des marchés émergents, le Fonds privé Scotia d'actions mondiales et le Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux. À l'heure actuelle, les parts de série I sont offertes seulement par l'intermédiaire de Gestion d'actifs Scotia S.E.C. Si un investisseur n'a plus le droit de détenir des parts de série I, le gestionnaire peut redésigner les parts de série I en parts de série Apogée.
- Les parts de série M sont offertes aux investisseurs qui ont signé une convention discrétionnaire de gestion de placements avec Gestion d'actifs Scotia S.E.C. ou avec Trust Scotia. Les parts de série M sont offertes par le Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur, le Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation, le Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation et le Fonds privé Scotia des marchés émergents.

Mode d'achat des Fonds

Le placement initial minimum pouvant être investi dans les parts de série Apogée et de série F est de 1 000 \$ et le placement ultérieur minimum pouvant être investi dans ces parts est de 500 \$. Pour les parts de série I, le placement initial minimum est généralement de 1 000 000 \$. Pour les parts de série M du Fonds, le placement initial minimum est généralement de 250 000 \$. Le gestionnaire peut réduire ces montants planchers selon son bon jugement. Dès que le placement initial est réalisé, votre courtier vous enverra une confirmation qui résume les détails de l'achat. Les Fonds ne délivrent pas de certificats de parts, mais le gestionnaire fait en sorte de garder des registres des propriétaires des parts.

Pour les parts de série Apogée, si la valeur des placements dans votre compte devient inférieure à 100 \$, nous pouvons vendre vos parts et vous faire parvenir le produit tiré de cette vente. Pour les parts de série F, de série I et de série M, si la valeur des placements de votre compte devient inférieure au placement initial minimum, nous pouvons vendre vos parts et vous faire parvenir le produit tiré de cette vente.

Nous vous enverrons un préavis écrit 30 jours avant de vendre vos parts.

Les parts sont non transférables, sauf si le gestionnaire y consent par écrit et alors dans le seul but d'accorder une sûreté à leur égard.

Mode de calcul de la valeur liquidative par part

À la fin de chaque jour, on calcule les valeurs liquidatives distinctes par part pour chaque série d'un Fonds en fonction de la quote-part correspondant à chaque série de la valeur liquidative du Fonds, tel qu'il est établi dans la déclaration de fiducie du Fonds. On calcule quotidiennement la valeur liquidative d'une série par part en divisant (1) le montant correspondant à la valeur de la quote-part de l'actif d'un Fonds correspondant à la série, et en soustrayant de ce montant la quote-part correspondant à la série des frais communs du Fonds et les frais propres à cette série par (2) le nombre total des parts de la série en circulation à ce moment.

La valeur liquidative par part est calculée quotidiennement, à la clôture habituelle de la séance de négociations à la Bourse de Toronto, habituellement à 16 h (heure de Toronto). Le calcul de la valeur liquidative par part de chaque série peut être suspendu dans certaines circonstances exceptionnelles et sous réserve de l'approbation requise des autorités de réglementation. Le prix d'une part d'une série varie généralement de jour en jour en fonction de la fluctuation de la valeur des titres du Fonds en portefeuille. Toutefois, comme le revenu du Fonds privé Scotia de revenu à court terme est porté chaque jour au crédit des investisseurs, la valeur liquidative d'une série par part de ce Fonds devrait toujours s'établir à 10 \$.

Les parts sont achetées, les distributions réinvesties et les rachats effectués pour tous les Fonds en fonction de la valeur liquidative de la série par part applicable aux opérations.

Comment passer un ordre d'achat pour des parts des Fonds?

Votre ordre d'achat de parts doit être reçu avant 15 h (heure de Toronto) pour que le prix d'achat corresponde à la valeur liquidative par part de la série calculée à 16 h ce jour-là. Si l'ordre est reçu après 15 h, les parts seront émises à la valeur liquidative par part de la série calculée à 16 h le jour ouvrable suivant. Si le règlement au comptant de l'ordre d'achat n'est pas reçu dans les trois jours de bourse (un jour de bourse dans le cas du Fonds privé Scotia de revenu à court terme) de la réception de l'ordre d'achat, un nombre de parts égal au nombre de parts achetées sera racheté. Si le prix de rachat du Fonds est inférieur au prix d'achat, votre courtier versera la différence au Fonds et recouvrera le montant auprès de vous. S'il est supérieur, le Fonds gardera la différence.

Le gestionnaire a le droit de rejeter tout ordre dans un délai d'un jour ouvrable suivant sa réception. Le cas échéant, elle vous remboursera immédiatement le prix d'achat que vous aurez payé. Nous pouvons rejeter votre ordre d'achat si vous avez effectué plusieurs achats et ventes de parts d'un Fonds pendant une courte période, généralement 31 jours.

Comment procéder à la substitution de parts des Fonds?

Les parts d'un Fonds peuvent être substituées à des parts d'un autre Fonds, à la condition que les exigences de placement minimum soient satisfaites. Les règles applicables aux achats et aux rachats s'appliquent également aux substitutions. Si vous substituez des parts dans un délai de 31 jours suivant leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme. Dans un compte non enregistré, la substitution peut donner lieu à un gain en capital ou à une perte en capital aux fins de l'impôt. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les investisseurs ».

Comment procéder à la substitution de parts entre séries d'un même Fonds?

Il est autorisé d'effectuer une reclassification d'une série de Fonds à une autre série du même Fonds si vous êtes admissible à cette série. Le nombre de parts que vous recevez à la reclassification dépend de la valeur liquidative relative par part de la série de parts échangée par rapport à la série de parts reçue. Les règles applicables aux souscriptions et aux rachats de parts s'appliquent également aux reclassifications.

Comment procéder au rachat de parts des Fonds?

Vous pouvez faire racheter une partie ou la totalité des parts que vous détenez chaque jour ouvrable. Votre ordre de rachat de parts doit être reçu avant 15 h (heure de Toronto) pour que le prix de rachat corresponde à la valeur liquidative par part calculée à 16 h ce jour-là. Si l'ordre est reçu après 15 h, les parts seront rachetées à la valeur liquidative par part calculée à 16 h le jour ouvrable suivant. S'il s'agit d'un rachat de parts du Fonds privé Scotia de revenu à court terme, les parts seront rachetées au prix de 10 \$ par

part, majoré de la fraction du revenu net et des gains en capital nets du Fonds attribuable aux parts rachetées, s'il y a lieu, qui a été créditée depuis la dernière date de réinvestissement.

Si l'un ou l'autre document que le gestionnaire peut exiger pour réaliser la vente n'est pas reçu dans les dix jours ouvrables de l'ordre de rachat, ce dernier achètera le même nombre de parts que celui qui a été vendu. Si le prix d'achat est inférieur au prix de vente des parts, le Fonds gardera la différence. S'il est supérieur, votre courtier versera la différence au Fonds et recouvrera le montant auprès de vous.

Le produit du rachat sera versé dans les trois jours ouvrables suivant la réception des documents nécessaires à la réalisation de la vente. Sur demande, le gestionnaire vous enverra par la poste un chèque pour le produit de la vente ou déposera le produit dans un compte que vous aurez désigné, à la condition que le chèque que vous avez remis pour l'achat des parts ait été compensé. Si vous vendez des parts au cours des 31 jours suivant leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme. Se reporter à la rubrique « Frais payables par vous — Frais d'opérations à court terme » pour obtenir de plus amples renseignements.

Dans certains cas exceptionnels, un Fonds peut suspendre le droit des investisseurs de faire racheter des parts. Il peut aussi suspendre le droit de vendre des parts en cas de suspension des négociations habituelles sur un marché où plus de 50 % des actifs du Fonds sont négociés.

Services facultatifs

Régimes à impôt différé

Chaque Fonds constitue un placement admissible pour tous les comptes enregistrés.

Autrement dit, vous pouvez détenir des parts des Fonds dans les comptes enregistrés suivants (collectivement, les « régimes à impôt différé ») :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite (les « REER »), y compris les REER collectifs;
- les REER immobilisés et les comptes de retraite immobilisés (les « CRI »);
- les fonds enregistrés de revenu de retraite (les « FERR »);
- les fonds de revenu viager (les « FRV ») et les fonds enregistrés de revenu viager (les « FERV »);
- les régimes de participation différée aux bénéficiaires (les « RPDB »);
- les régimes de pension agréés (les « RPA »), y compris les régimes de retraite à cotisations déterminées (les « RRCD »);
- les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE »);
- les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (les « REEI »);
- les comptes d'épargne libre d'impôt (les « CELI »).

Portefeuilles optimisés (parts de série Apogée)

Vous pouvez choisir parmi plusieurs portefeuilles optimisés conçus par des spécialistes avec l'aide de NTGA. Chacun des portefeuilles optimisés est composé de différents fonds ainsi que d'espèces et de quasi-espèces. Vous pouvez choisir un portefeuille optimisé avec l'aide de votre conseiller de ScotiaMcLeod. Vous pouvez également déterminer la pondération cible pour chacun des fonds de votre portefeuille si vous souhaitez utiliser le rééquilibrage automatique, comme il est décrit ci-après. Si NTGA recommande une modification de la pondération dans un portefeuille optimisé donné ou une modification des fonds qui composent le portefeuille optimisé donné, cette modification de la pondération ou des fonds qui composent le portefeuille optimisé donné ne pourra être effectuée à moins d'avoir convenu avec votre conseiller ScotiaMcLeod d'effectuer la modification.

Portefeuilles personnalisés (parts de série Apogée)

Vous avez également la possibilité de créer un portefeuille personnalisé à l'aide de votre conseiller de ScotiaMcLeod et vous pouvez généralement choisir le nombre de fonds que vous souhaitez inclure dans votre portefeuille personnalisé. Vous pouvez également établir la pondération cible pour chaque fonds à

l'intérieur de votre portefeuille si vous souhaitez utiliser le rééquilibrage automatique, comme il est défini ci-après.

Rééquilibrage automatique (parts de série Apogée)

À votre demande, votre portefeuille optimisé ou personnalisé peut être automatiquement rééquilibré en fonction des pondérations cibles du fonds faisant partie d'un portefeuille. Le rééquilibrage sera effectué vers le 15^e jour du mois suivant la fin de chaque trimestre civil. Les frais d'opérations à court terme ne s'appliquent pas au rééquilibrage qui est offert dans le cadre d'un portefeuille optimisé ou personnalisé.

Si vous détenez vos parts de fonds dans un compte non enregistré, vous pouvez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital lorsque votre compte est rééquilibré. Les gains en capital sont imposables.

Programme de prélèvements automatiques

Les placements réguliers représentent un moyen efficace de constituer un patrimoine. Pour faciliter de tels placements, le gestionnaire a mis sur pied un programme de prélèvement automatique. Une fois le placement initial minimum effectué dans un fonds, vous pouvez autoriser des déductions périodiques de votre compte bancaire pour acheter des parts. Le montant minimum par déduction autorisée est de 500 \$ et vous pouvez suspendre cette autorisation à tout moment.

Si vous faites un achat aux termes d'un programme de prélèvement automatique, vous recevrez un prospectus simplifié de renouvellement pour les Fonds seulement si vous en faites la demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire d'un prospectus de renouvellement et de ses modifications, communiquez avec nous au 1-800-268-9269 (à Toronto, au 416-750-3863) ou communiquez avec votre courtier. Le prospectus simplifié actuel et ses modifications peuvent être consultés sur les sites Web www.sedar.com ou www.banquescotia.com/fondsprivés. Bien que la loi ne vous confère pas un droit de résolution à l'égard d'un achat de parts effectué aux termes d'un programme de prélèvement automatique, vous continuerez d'avoir le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité si un prospectus de renouvellement contient une information fautive ou trompeuse, que vous ayez demandé ou non un prospectus de renouvellement.

Programme de retraits automatiques

Si vous détenez au moins 50 000 \$ dans vos fonds, vous pouvez ouvrir un compte de retraits automatiques afin de faire des paiements au comptant prédéterminés par le rachat automatique de parts. Vous pouvez suspendre votre autorisation à tout moment. Le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette entente pour les comptes dont la valeur marchande devient inférieure à 25 000 \$.

Frais

La présente rubrique indique les frais que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement. Les Fonds peuvent devoir prendre en charge une partie de ces frais, ce qui pourrait réduire la valeur de votre placement. Les Fonds sont tenus d'acquitter la taxe de vente harmonisée (la « TVH ») sur les frais de gestion et les frais d'exploitation à l'égard de chaque de la série de parts, en fonction du lieu de résidence, aux fins de l'impôt, des investisseurs de la série de parts donnée. Par conséquent, la modification des taux de TVH en vigueur, l'adoption de la TVH par d'autres provinces, l'abandon de la TVH par les provinces qui l'avaient déjà adoptée et des changements dans la répartition des territoires de résidence des investisseurs de chaque série de parts pourraient avoir une incidence sur les Fonds d'une année à l'autre.

Frais payables par les Fonds																																					
Frais de gestion	<p>Chaque fonds nous verse des frais de gestion à l'égard de chaque de la série de parts, à l'exception des parts de série I, pour laquelle il fournit des services de gestion. Ces frais sont calculés et comptabilisés tous les jours et versés mensuellement. Les frais de gestion associés aux parts de série I d'un Fonds sont négociés et versés directement par l'investisseur et non par le Fonds, et n'excéderont pas les frais de gestion associés aux parts de série Apogée du Fonds. Les taux annuels maximaux des frais de gestion pour les parts de série F des Fonds sont les suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonds</th> <th>Frais de gestion annuels pour la série F (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds privé Scotia de revenu à court terme</td> <td>0,50 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia de revenu</td> <td>0,70 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur</td> <td>0,75 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia américain d'obligations de base⁺</td> <td>0,75 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia équilibré stratégique</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia canadien de valeur</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia canadien de croissance</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia américain de valeur</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia d'actions internationales</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia d'actions mondiales</td> <td>1,00 %</td> </tr> <tr> <td>Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux</td> <td>1,00 %</td> </tr> </tbody> </table>	Fonds	Frais de gestion annuels pour la série F (%)	Fonds privé Scotia de revenu à court terme	0,50 %	Fonds privé Scotia de revenu	0,70 %	Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur	0,75 %	Fonds privé Scotia américain d'obligations de base ⁺	0,75 %	Fonds privé Scotia équilibré stratégique	1,00 %	Fonds privé Scotia canadien de valeur	1,00 %	Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation	1,00 %	Fonds privé Scotia canadien de croissance	1,00 %	Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation	1,00 %	Fonds privé Scotia américain de valeur	1,00 %	Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation	1,00 %	Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	1,00 %	Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation	1,00 %	Fonds privé Scotia d'actions internationales	1,00 %	Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	1,00 %	Fonds privé Scotia d'actions mondiales	1,00 %	Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux	1,00 %
Fonds	Frais de gestion annuels pour la série F (%)																																				
Fonds privé Scotia de revenu à court terme	0,50 %																																				
Fonds privé Scotia de revenu	0,70 %																																				
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur	0,75 %																																				
Fonds privé Scotia américain d'obligations de base ⁺	0,75 %																																				
Fonds privé Scotia équilibré stratégique	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia canadien de valeur	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia canadien de croissance	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia américain de valeur	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia d'actions internationales	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia d'actions mondiales	1,00 %																																				
Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux	1,00 %																																				
	<p>Série Apogée</p> <p>Aucuns frais de gestion ne sont imposés par le gestionnaire à l'égard des parts de série Apogée de chaque Fonds. Si vous avez conclu une convention relative au Programme Apogée avec ScotiaMcLeod, vous avez convenu de payer des frais fondés sur l'actif pour les services offerts aux termes de cette convention. Vous devrez payer ces frais trimestriellement et le paiement ne peut se faire que par le rachat de parts de série Apogée détenues dans les Fonds, à moins d'être autrement autorisé par ScotiaMcLeod. Les frais annuels maximaux sont de 1,25 % pour les Fonds du marché monétaire et les Fonds obligataires et de 2,5 % pour tous les autres Fonds. ScotiaMcLeod remboursera au gestionnaire le taux des frais qu'elle a reçus à l'égard de la Série F du Fonds. ScotiaMcLeod remboursera également au gestionnaire la portion de ces honoraires des conseillers en valeurs et de NGTA attribuable aux parts de série Apogée et peut rembourser au gestionnaire certaines autres dépenses. Les frais d'achat des parts de série Apogée à l'extérieur du Programme Apogée sont négociés de façon distincte avec votre courtier et le gestionnaire.</p>																																				

	<p><i>Série I</i></p> <p>Les frais de services du gestionnaire que doivent payer les investisseurs qui investissent dans des parts de série I doivent être négociés par les investisseurs et doivent être payés directement au gestionnaire. Le montant maximum ne dépassera pas le taux annuel des parts de série Apogée.</p>
	<p><i>Série M</i></p> <p>En plus des frais payés directement à Gestion d'actifs Scotia S.E.C. aux termes d'une convention discrétionnaire de gestion de placements, chaque Fonds nous paie des frais de gestion à l'égard des parts de série M pour les services de gestion en général. Les frais sont calculés et cumulés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion annuels maximaux pour les parts de série M sont de 0,30 % pour le Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur, de 0,55 % pour le Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation et le Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation et de 0,70 % pour le Fonds privé Scotia des marchés émergents.</p>
Frais d'exploitation	<p><i>Série Apogée</i> : Les parts de série Apogée assument leur quote-part des frais communs relatifs à l'exploitation des Fonds et de leurs activités, y compris les frais juridiques et les frais de vérification, les taxes et impôts, les intérêts, les coûts d'administration liés à l'émission et au rachat de parts, les frais de courtage, les coûts liés à la préparation de rapports financiers et autres ainsi que les coûts liés à la conformité à l'ensemble des lois, des règlements et des politiques applicables. Ces frais comprennent également les honoraires annuels versés à chacun des membres du CEI, soit les honoraires liés à la présence des membres aux réunions et les honoraires raisonnables liés à l'acquittement des obligations de ceux-ci à titre de membre du CEI. De plus, il y a des frais propres à la série, tels les frais relatifs à la tenue d'une assemblée des porteurs de parts à l'intention des membres d'une série en particulier. Le montant des frais ne dépassera pas 0,50 % de l'actif net de la série Apogée de chaque Fonds. Les frais propres à une série, tels les frais relatifs à la tenue d'une assemblée des porteurs de parts à l'intention des membres d'une série en particulier, les frais de courtage, les frais d'intérêt, les taxes ou impôts de tout type, ne sont pas calculés dans le seuil de 0,50 % pour les frais. ScotiaMcLeod est responsable de rembourser au gestionnaire les dépenses au-dessus de 0,50 %.</p> <p><i>Série F</i> : Les parts de série F des Fonds assument leur quote-part des frais communs relatifs à l'exploitation des Fonds et de leurs activités, notamment les honoraires juridiques et ceux des vérificateurs, les taxes, les intérêts, les frais administratifs relatifs à l'émission et au rachat des parts, les commissions de courtage ainsi que les coûts des rapports financiers et des autres rapports et les coûts liés à la conformité aux lois, règlements et politiques générales applicables. Ces frais comprennent également les honoraires annuels versés à chaque membre du CEI, une rémunération lorsqu'ils participent à chacune des réunions et les frais raisonnables associés à l'exécution de leurs fonctions en leur qualité de membre du CEI. De plus, il y a des frais propres à la série, tels les frais relatifs à la tenue d'une assemblée des porteurs de parts à l'intention des membres d'une série en particulier.</p> <p><i>Série I</i> : Les parts de série I des Fonds assument leur quote-part des frais communs relatifs à l'exploitation des Fonds et de leurs activités, notamment les honoraires juridiques et ceux des vérificateurs, les taxes, les intérêts, les frais administratifs relatifs à l'émission et au rachat des parts, les commissions de courtage ainsi que les coûts des rapports financiers et des autres rapports et les coûts liés à la conformité aux lois, règlements et politiques générales applicables. Ces frais comprennent également les honoraires annuels versés à chaque membre du CEI, une rémunération lorsqu'ils participent à chacune des réunions et les frais raisonnables associés à l'exécution de leurs fonctions en leur qualité de membre du CEI. De plus, il y a des frais propres à la série, tels les frais relatifs à la tenue d'une assemblée des porteurs de parts à l'intention des membres d'une série en particulier.</p>

Série M : Les parts de série M des Fonds assument leur quote-part des frais communs relatifs à l'exploitation des Fonds et de leurs activités, notamment les honoraires juridiques et ceux des vérificateurs, les taxes, les intérêts, les frais administratifs relatifs à l'émission et au rachat des parts, les commissions de courtage ainsi que les coûts des rapports financiers et des autres rapports et les coûts liés à la conformité aux lois, règlements et politiques générales applicables. Ces frais comprennent également les honoraires annuels versés à chaque membre du CEI, une rémunération lorsqu'ils participent à chacune des réunions et les frais raisonnables associés à l'exécution de leurs fonctions en leur qualité de membre du CEI. De plus, il y a des frais propres à la série, tels les frais relatifs à la tenue d'une assemblée des porteurs de parts à l'intention des membres d'une série en particulier.

Généralités :

Nous pouvons choisir d'assumer ces frais.

À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a droit à des honoraires annuels de 35 000 \$ (47 000 \$ pour le président) et à une rémunération par réunion de 1 500 \$ pour assister à chaque réunion du CEI. Le Fonds paye une quote-part de la rémunération globale versée au CEI chaque année et rembourse aux membres du CEI les dépenses engagées par ceux-ci en rapport avec les services qu'ils ont rendus à titre de membres du CEI. Le montant de la quote-part de la rémunération versée au CEI par le Fonds sera divulgué dans les états financiers du Fonds.

	Frais payables par vous
Frais de souscription	Aucune commission de souscription ni autres frais de souscription ne sont payés dans le cadre d'un achat, d'une substitution ou d'un rachat dans les Fonds.
Frais d'opérations à court terme	<p>Les opérations à court terme des investisseurs peuvent faire augmenter les dépenses d'un Fonds, ce qui a une incidence sur tous les investisseurs du Fonds et peut toucher les intérêts économiques des investisseurs à long terme. Ces opérations peuvent avoir une incidence sur le rendement d'un Fonds en contraignant le conseiller en valeurs à conserver davantage de liquidités dans le Fonds que ce qui serait autrement nécessaire. Afin de décourager ce comportement, un Fonds peut imposer des frais correspondant à 2 % du montant de la vente ou de la substitution, si vous vendez ou substituez vos parts au cours des 31 jours suivant leur achat. Les frais ne s'appliquent pas aux parts de série I ou de série M et peuvent ne pas s'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au Fonds privé Scotia de revenu à court terme; • aux rachats effectués pour régler le paiement des frais du Programme Sommet ou des frais du Programme Apogée; • au rééquilibrage automatique effectué dans le cadre du service offert par le gestionnaire; • aux opérations qui ne dépassent pas un certain montant minimum établi par le gestionnaire à l'occasion; • aux rectifications d'opération ou à toute autre mesure initiée par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs approprié; • aux transferts des parts d'un Fonds entre deux comptes appartenant au même porteur de parts; • aux paiements réguliers versés dans un FRR ou un FRV; • aux paiements réguliers effectués au moyen d'un programme de retraits systématiques. <p>Tout arrangement officiel ou officieux autorisant les opérations à court terme est décrit dans la notice annuelle des Fonds. Si la réglementation sur les valeurs mobilières impose l'adoption de politiques précises concernant les opérations à court terme, les Fonds adopteront de telles politiques si les autorités en valeurs mobilières les mettent en œuvre. Au besoin, ces politiques seront adoptées sans que le présent prospectus simplifié ou la notice annuelle du Fonds soit modifié et sans que vous en soyez avisé, à moins que la réglementation ne l'exige autrement.</p>

¹ Le seuil de 0,50 % ne tient pas compte des frais propres à une catégorie des frais de courtage, des frais d'intérêt ni des taxes ou impôts de tout type.

Rémunération du courtier

Bien qu'ils ne reçoivent aucun courtage à l'acquisition des parts de série Apogée des Fonds, les conseillers de ScotiaMcLeod reçoivent une rémunération pour certains services courants rendus aux investisseurs du Programme Apogée. À l'heure actuelle, ScotiaMcLeod paie à ses conseillers, à une fréquence maximale d'une fois par mois, des frais de service correspondant au plus à un montant de 72 % des frais payés à ScotiaMcLeod pour chaque investisseur qui investit dans les parts de série Apogée.

À la vente de parts des Fonds à un investisseur à l'extérieur du Programme Apogée, ScotiaMcLeod paie également aux courtiers, à une fréquence maximale d'une fois par mois, des frais de service correspondant au plus à un montant de 72 % des frais payés à ses conseillers pour chaque investisseur qui investit dans les parts de série Apogée.

À l'achat des parts de série F, le gestionnaire ne paie pas de commission de suivi au courtier, y compris ScotiaMcLeod. Le courtier et l'investisseur négocient des frais de service pour les parts de série F correspondant à 1,5 % de la valeur des parts de série F qui sont payés pour chaque investisseur seulement une fois par mois.

Aucuns frais de service ne sont payés pour les parts de série I ou de série M.

Un conseiller de ScotiaMcLeod peut également recevoir des incitatifs à la vente calculés en fonction de son rendement global.

Le gestionnaire peut participer à des programmes de commercialisation en coopération avec des courtiers afin de les aider à commercialiser les Fonds. Nous pouvons payer jusqu'à 50 % des frais reliés à ces programmes de commercialisation en coopération, conformément aux règles décrites dans le *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*.

La Banque Scotia est propriétaire, directement ou indirectement, de 100 % de Gestion d'actifs Scotia S.E.C. et de ScotiaMcLeod, division de Scotia Capitaux Inc.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Avant la date du présent prospectus simplifié, aucuns frais de gestion n'étaient à verser par les Fonds à ScotiaMcLeod du fait qu'elle agit à titre de gestionnaire de chacune des catégories de Fonds.

Incidences fiscales pour les investisseurs

La présente rubrique constitue un résumé de l'incidence que peuvent avoir les placements dans les Fonds sur l'impôt que vous avez à payer. Elle prend pour hypothèse que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie), un résident canadien, que vous traitez sans lien de dépendance avec les Fonds et que vous détenez des parts à titres d'immobilisation. Des renseignements supplémentaires figurent dans la notice annuelle des Fonds. Étant donné que les lois fiscales sont différentes d'une province à l'autre et que la situation n'est pas la même pour tous les investisseurs, nous vous prions de consulter un expert en fiscalité.

Votre placement peut fructifier

Les Fonds produisent des bénéfices sous forme de revenu et de gains en capital. Le revenu comprend l'intérêt et les dividendes qu'un Fonds tire de ses placements et les gains qu'il réalise sur certains instruments dérivés. Un Fonds réalise des gains en capital lorsqu'il vend des placements à profit.

Vous obtenez de l'argent sous forme de distributions lorsque le Fonds vous paie votre quote-part du revenu net et des gains en capital nets réalisés qu'il a gagnés. En général, chaque Fonds distribue aux porteurs de parts assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés chaque année pour ne pas avoir d'impôt sur le revenu à payer.

Vous pouvez aussi obtenir de l'argent sous forme de gains en capital à la vente de parts ou à leur substitution à profit. Il se peut que vous subissiez une perte en capital à la vente ou à la substitution de parts à perte.

Imposition des bénéfices

L'impôt que vous payez dépend du fait que vous déteniez vos parts dans un régime enregistré ou dans un compte non enregistré.

Parts détenues dans un régime à impôt différé

Si vous détenez vos parts dans un régime à impôt différé, vous ne payez aucun impôt sur les distributions que le Fonds fait sur ces parts ou sur les gains en capital que reçoit votre régime à impôt différé à la vente ou à la substitution de parts. Lorsque vous retirez de l'argent d'un régime à impôt différé (autre qu'un CELI), cette somme est généralement assujettie à l'impôt, à votre taux d'imposition marginal. Vous devriez consulter un expert en fiscalité à propos des règles spéciales qui s'appliquent aux REEE et aux REEI. Se reporter à la rubrique « Services facultatifs — Régimes à impôt différé ».

Parts détenues en dehors d'un régime à impôt différé

Si vous détenez des parts d'un Fonds dans un compte non enregistré, vous devez inclure dans le calcul de votre revenu votre quote-part des distributions de revenu net du Fonds et la fraction imposable de ses distributions des gains en capital nets réalisés, que vous receviez les distributions en espèces ou que nous les réinvestissions pour vous. En général, ces distributions sont imposables entre vos mains si vous recevez le revenu ou les gains directement.

Les distributions, y compris les remises sur les frais de gestion, peuvent comprendre un remboursement du capital. Lorsqu'un Fonds gagne moins de revenu et de gains en capital que le montant qui est distribué, la différence constitue un remboursement de capital qui n'est pas imposable, mais qui réduira le prix de base rajusté de vos parts du Fonds. Si le prix de base rajusté de vos parts est réduit à moins de zéro, vous serez réputé réaliser un gain en capital à la hauteur du montant négatif et le prix de base rajusté de vos parts augmentera pour s'établir à zéro. Vous devriez consulter un expert en fiscalité au sujet des incidences fiscales découlant de la réception d'un remboursement de capital.

Le prix unitaire d'un Fonds peut comprendre le revenu ou les gains en capital que le Fonds a accumulés ou réalisés, mais qu'il n'a pas encore distribués. Si vous achetez des parts d'un Fonds juste avant qu'il fasse une distribution, vous aurez à payer de l'impôt sur la distribution lorsqu'elle aura été versée, même si le Fonds a gagné le montant avant que vous deveniez propriétaire des parts. Par exemple, de nombreux Fonds font une seule ou leur plus importante distribution de revenu et de gains en capital en décembre. Si vous achetez des parts vers la fin de l'année, il se pourrait que vous ayez à payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital que le Fonds a gagnés pour l'année entière. Cela signifie que vous aurez à payer de l'impôt sur des bénéfices du Fonds dont vous n'aurez peu ou pas profité.

Nous vous transmettrons chaque année des relevés d'impôt qui vous indiqueront le montant de chaque type de revenu ainsi que les remboursements de capital que le Fonds vous a distribués. Vous pouvez déduire tous les crédits d'impôt qui s'appliquent à ces bénéfices. Par exemple, si les distributions du Fonds comprennent des revenus de dividendes canadiens, vous pourrez vous prévaloir d'un crédit d'impôt pour dividendes. La qualification des distributions versées au cours d'une année ne sera établie de façon certaine aux fins de l'impôt canadien qu'à la fin de l'année d'imposition de chaque Fonds.

Gains (ou pertes) en capital

En règle générale, vous devez aussi inclure dans le calcul de votre revenu la moitié de tout gain en capital que vous réalisez à la vente ou à la substitution de vos parts. Vous réaliserez un gain en capital si le produit de la vente, moins les coûts de vente, est supérieur au prix de base rajusté de vos parts. À l'inverse, vous subirez une perte en capital si le produit de la vente, moins les coûts de la vente, est inférieur au prix de base rajusté de vos parts. Vous pouvez affecter vos pertes en capital à la réduction de vos gains en capital.

Comme le fait de changer des parts d'une série d'un Fonds à une autre série du même Fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt, il n'en résultera ni gain ni perte en capital.

Calcul du prix de base rajusté

Votre gain (ou votre perte) en capital aux fins de l'impôt correspond à l'écart entre le montant que vous recevez lorsque vous vendez ou substituez vos parts et le prix de base rajusté de ces parts, moins les coûts de la vente, le cas échéant. Vous devez calculer votre prix de base rajusté séparément pour chaque série ou part d'un Fonds que vous détenez.

En règle générale, le prix de base rajusté global de vos parts correspond à ce qui suit :

- votre placement initial, plus
- tout placement supplémentaire, plus
- les distributions réinvesties, moins
- toute distribution de remboursement de capital, moins
- le prix de base rajusté de tout rachat précédent.

Vous devriez tenir un registre détaillé du coût d'achat de vos placements et des distributions que vous recevez sur ces parts pour pouvoir calculer leur prix de base rajusté. Vous voudrez peut-être consulter un expert en fiscalité à ce sujet.

Les frais payés par les porteurs de parts à ScotiaMcLeod à l'égard des parts de série Apogée et des parts de série I, et à Gestion d'actifs Scotia S.E.C. ou à Trust Scotia à l'égard des parts de série M peuvent ne pas être déductibles pour ceux-ci. Les porteurs de parts devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Chaque Fonds publie son taux de rotation des titres en portefeuille dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille au cours d'une année est élevé, plus les frais d'opérations devant être payés par le Fonds au cours de l'année sont élevés, et plus il est probable que le Fonds réalisera des gains ou subira des pertes. Toute distribution du revenu net ou de la quote-part imposable des gains en capital nets réalisés que le Fonds vous verse ou doit vous verser, dans un compte non enregistré, doit être incluse dans votre revenu à des fins fiscales pour cette année. Il n'y a pas nécessairement de corrélation entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés. Pour plus d'informations, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans leur notice annuelle, leurs derniers états financiers annuels et intermédiaires déposés, leurs derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés, et leur dernier aperçu des Fonds déposé. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français, ou le 1-800-268-9269 pour le service en anglais, en communiquant avec votre représentant en épargne collective ou en écrivant à Gestion d'actifs Scotia S.E.C. au 40 King Street West, 52nd Floor, Toronto (Ontario) M5H 1H1.

On peut également obtenir ces documents sur notre site Web à www.banquescotia.com/fondsprivesscotia.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, tels les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Web www.sedar.com.

Fonds privés Scotia^{MC}

Parts de série Apogée et de série F. Parts de série I et de série M (auparavant, parts de catégorie gestionnaires), en cas d'indication, des Fonds ci-après :

Fonds du marché monétaire

Fonds privé Scotia de revenu à court terme (auparavant, Fonds de revenu à court terme Apogée)

Fonds obligataires

Fonds privé Scotia de revenu (auparavant, Fonds de revenu Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur (auparavant, Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée) (parts de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia américain d'obligations de base⁺ (auparavant, Fonds américain d'obligations de base⁺ Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds équilibré

Fonds privé Scotia équilibré stratégique (auparavant, Fonds équilibré stratégique Apogée)

Fonds d'actions canadiennes

Fonds privé Scotia canadien de valeur (auparavant, Fonds canadien de valeur Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation (auparavant, Fonds canadien à moyenne capitalisation Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia canadien de croissance (auparavant, Fonds canadien de croissance Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation (auparavant, Fonds canadien à petite capitalisation Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds d'actions étrangères

Fonds privé Scotia américain de valeur (auparavant, Fonds américain de valeur Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation (auparavant, Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation (auparavant, Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée) (parts de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation (auparavant, Fonds américain de croissance à moyenne capitalisation Apogée) (parts de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia d'actions internationales (auparavant, Fonds d'actions internationales Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (auparavant, Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia des marchés émergents (auparavant, Fonds d'actions de marchés émergents Apogée) (parts de série Apogée, de série I et de série M offertes)

Fonds privé Scotia d'actions mondiales (auparavant, Fonds d'actions mondiales Apogée) (parts de série I offertes)

Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux (auparavant, Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée) (parts de série I offertes)

